RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Date de parution : 09/07/2019
Recueil n° 1-2019

Le président,
Gérard LEGUAY

SOMMAIRE

I. Délibérations

Conseil communautaire du 06 février 2019..... 3-78

Les délibérations14,25,26 n'ont pas été prises lors de ce conseil c'est pour cela que celles-çi n'apparaissent pas.

Conseil communautaire du 27 février 2019..... 79-155

II. Décisions du bureau

Bureau décisionnel du 29 janvier 2019 156-174
Bureau décisionnel du 26 février 2019..... 175-186

III. Arrêtés

Arrêté du 24 janvier 2019 du président soumettant à enquête publique le projet du plan local d'urbanisme de la commune de Villy-bocage
..... 187-192

I- DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 06 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-1DL-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-1DL-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

DELIBERATION 20190206-1 : AG_SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS : MODIFICATION STATUTAIRE (SIEGE SOCIAL)

Lors de la dernière réunion du comité syndical du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents, une révision des statuts a été faite sur l'Article 4 – Siège social.

Nouvel Article 4 -Siège social : Le siège social du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents sera situé au 16, rue Flavacourt 14250 FONTENAY LE PESNEL à compter du 1er janvier 2019.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :**
  - **DE VALIDER** les modifications apportées à l'article 4 -Siège social du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-2DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-2DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-2 : AG_APPEL A COTISATIONS ET ADHESIONS

Comme chaque année, le conseil doit se prononcer sur le versement des cotisations et des adhésions pour les structures suivantes :

Partenaires	**Actions en lien avec le service développement économique**	**2018**	**BP 2019**
UCIA PRE BOCAGE	Participation aux salons : Salon de l'Habitat, Salon des Gourmandises, Salon du vin et de la gastronomie.	4 500 €	4 500 €
MISSION LOCALE DU BESSIN AU VIROIS	Suivi des jeunes de moins de 26 ans : insertion professionnelle	11 568€	37 050€
CAUE DU CALVADOS		460 €	480 €
ARDD (IRD2-ARE-ARB)	ADHESION : Interlocuteur de recherche en développement durable	7 386 €	7 500 €
INITIATIVE CALVADOS	Il s'agit d'une convention		2 000€
FEDERATION NATIONALE DES SCOT		300€	300€
UAMC		1 538.50€	1 600€
INGEEAU CALVADOS	Il s'agit d'une convention	2 000€	2 000€
BIOMASSE		112 €	150 €
CEMEA DE BASSE-NORMANDIE	ADHESION : Démarche Qualité	25 €	25 €
FREDON DE BASSE-NORMANDIE	Lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Vire Coordination-suivi actions	750,90€	800€

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-2DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

	Indemnisation des piégeurs		
FREDON DE BASSE-NORMANDIE	Lutte contre les frelons asiatiques Il s'agit d'une convention	3451€	3 850€
CCI DE CAEN NORMANDIE	Dynamisation via l'UCIA du Pré-Bocage / Mise à disposition d'un agent de la CCI à l'UCIA 3 jours par semaine	13 500 €	13 500 €
ETAPE ASSOCIATION	Permanences pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs d'idées	3 000 €	3 000 €
Normandie Active	ADHESION : Acteur de la chaîne de l'accompagnement des porteurs de projets, instructeur « garantie » et « coup de pouce »	/ €	50 €
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)	Accompagnement du CEN dans le projet d'étude de PBI sur les mares du territoire		30 €

Objectif : Apporter un soutien financier aux partenaires économiques du Pré-Bocage Intercom.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**
  - **AUTORISE** le versement des cotisations/adhésions aux structures citées ci-dessus pour l'année 2019 et les années futures si celles-ci nous sont demandées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-3DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Amaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-3DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-3 : AG_DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DU PHOTOVOLTAÏQUE

Avec les nouveaux projets, la communauté de communes va construire de nouveaux bâtiments. Il est proposé de mettre ces bâtiments dans l'intérêt communautaire de la compétence **« Energie renouvelable : Production d'énergie renouvelable sur les équipements d'intérêt communautaire »**

En effet, la définition de l'intérêt communautaire permet de prendre cette compétence uniquement sur les bâtiments inscrits dans l'intérêt communautaire.

Afin que seuls les bâtiments intercommunaux fonctionnant avec de l'énergie photovoltaïque soit pris en compte pour l'exercice de cette compétence, il est nécessaire de définir l'intérêt communautaire de cette compétence qui sera placée statutairement dans les blocs suivants:

- C - Compétences facultatives
  - 5° Autres compétences

L'intérêt communautaire est défini comme suit à la date de prise de compétence :
Seul le Bâtiment Ecoresponsable des Noires Terres situé à Villers Bocage
Afin d'harmoniser l'ensemble de nos bâtiments, il serait intéressant d'inscrire dans l'intérêt communautaire et d'équiper de ce système nos futurs bâtiments.
Les futurs bâtiments concernés sont :

- PSLA de Caumont-sur-Aure
- PSLA de Val d'Arry
- PSLA de Villers-Bocage
- Gymnase de Villers-Bocage
- MSAP de Villers-Bocage

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **SE PRONONCE** sur la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Energie renouvelable : Production d'énergie renouvelable sur les équipements d'intérêt communautaire » Les bâtiments suivants sont d'intérêt communautaire :
  - Bâtiment Ecoresponsable des Noires Terres situé à Villers Bocage
  - PSLA de Caumont-sur-Aure
  - PSLA de Val d'Arry
  - PSLA de Villers-Bocage
  - Gymnase de Villers-Bocage
  - MSAP de Villers-Bocage
- **EQUIPE** ces six bâtiments du système du photovoltaïque.
- **COMPLETE** l'intérêt communautaire de la délibération n°20180221-12
- **DEFINI** l'intérêt communautaire sur les six bâtiments cités ci-dessus :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEQUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-4DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-4DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-4 : PAT_GYMNASE INTERCOMMUNAL VILLERS BOCAGE DETR - DSIL 2019 - CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Président informe que l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2018 fixe les catégories d'opérations éligibles et les taux de subventions appliqués à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR). Pour bénéficier d'un financement DETR, le projet doit s'inscrire dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par la commission des élus du 23 novembre 2018.

1. Soutien aux espaces mutualisés de service public aux commerces et à la revitalisation des centres-bourgs ;
2. Rénovation thermique et énergétique ;
3. Accessibilité de tous les établissements publics recevant du public ;
4. Travaux et équipements scolaires ;
5. Travaux de voirie ;
6. Développement économique ;
7. Equipements sportifs
8. Implantation de la gendarmerie en milieu rural
9. équipements communaux

Pour bénéficier d'un financement DSIL :

- Le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un CONTRAT DE RURALITÉ signé avec le représentant de l'État ou dans le cadre des GRANDES PRIORITÉS définies au plan national :

1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;

2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements;

4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;

5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;

6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Le projet doit être STRUCTURANT pour le territoire intercommunal.

Pour la réhabilitation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage, la catégorie d'investissement subventionnable pour la DETR est la suivante :

- Rénovation thermique et énergétique
- Plafond des dépenses : 250 000 € - Taux EPCI : 40 % - Plafond Subvention : 100 00 €

Monsieur le Président informe que la communauté de communes souhaite réhabiliter le gymnase intercommunal de Villers-Bocage (bâtiment le plus ancien). Ce projet est inscrit au contrat de ruralité, contrat départemental de territoire et contrat régional de territoire.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-4DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

Le plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes		%
Rénovation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage			Etat DETR 2019	100 000,00 €	7,34%
	Travaux et aléas	1 240 785,00 €	Etat DSIL 2019	140 000.00 €	10,27 %
	Honoraires MOE 7.5%, études, SPS,	110 908,88 €	Conseil départemental (contrat territoire)	277 000.00 €	20,32 %
	Signalétique, contrôle accès	10 000,00 €	Conseil Régional (contrat territoire)	407 713.16 €	29,91%
	Frais insertion Marchés publics	1 250,00 €	Autofinancement	438 230,72 €	32,15 %
	Total HT	**1 362 943,88 €**	**Total**	**1 362 943,88**	**100,00**

Monsieur le Président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2019
- **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR 2019 et de la DSIL 2019 Gymnase intercommunal de Villers-Bocage
- **DE DEMANDER** une subvention régionale dans le cadre du contrat de territoire régional
- **DE DEMANDER** une subvention départementale dans le cadre du contrat départemental de territoire
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-5DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-5DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-5 : PAT_EXTENSION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 31 RUE DE VIRE, LES MONTS D'AUNAY (AUNAY-SUR-ODON) – DETR 2019 / CD14

Pour l'extension des services de la communauté de communes au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), la catégorie d'investissement subventionnable pour la DETR 2019 est la suivante :

- Soutien aux espaces mutualisés de service public aux commerces et à la revitalisation des centres-bourgs
- Plafond des dépenses : 1 000 000 € - Taux EPCI : 40 % - Plafond Subvention : 400 000 €

Monsieur le Président informe que la communauté de communes souhaite rationnaliser ses services administratifs ce qui nécessite le transfert de certains services du Pôle de Villers-Bocage vers le siège de la communauté de communes à Les Monts d'Aunay. C'est dans ce cadre que l'aménagement intérieur du bloc 4 au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) est nécessaire pour accueillir les services transférés.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes		%
Extension des services de la communauté de communes au 31 rue de Vire Aunay-sur-Odon (Les Monts d'Aunay)	Travaux et aléas	234 000 €	Etat DETR 2019	128 000,00 €	40.00 %
	Mobilier, signalétique, contrôle accès	62 830 €	Conseil Départemental (contrat territoire)	61 729,00	19.29 %
	Honoraires MOE 7%	16 380 €	Autofinancement	130 271 €	40.71 %
	Honoraires SPS, contrôle	6 190 €			
	Publicité	600 €			
	Total HT	**320 000,00 €**	**Total**	**320 000,00 €**	**100 %**

Monsieur le Président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2019
- **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR 2019 Extension des services de la communauté de communes au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)
- **DE DEMANDER** une subvention départementale dans le cadre du contrat départemental de territoire
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-6DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-6DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-6 : PAT_ PROGRAMME PLURIANNUEL DE VOIRIE – DETR 2019

Pour le programme pluriannuel de voirie de la communauté de communes, la catégorie d'investissement subventionnable pour la DETR 2019 est la suivante :

- Travaux de voirie
- Seuil plancher dépenses : 5 000 € - Plafond des dépenses : 500 000 € - Taux EPCI : 40 % - Plafond Subvention : 200 000 €

Le plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes		
Programme Voirie	Travaux	700 000 €	Etat DETR 2019	200 000,00 €	28.57%
			Autofinancement	550 000,00 €	71.43%
	TOTAL HT	**700 000 €**	**Total**	**700 000,00 €**	100%

Monsieur le Président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2019
- **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR 2019 Programme pluriannuel de voirie
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard BEGON

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-7DL-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-7DL-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019.
Date de réception préfecture : 22/02/2019

DELIBERATION 20190206-7 : PAT_CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES A VAL D'ARRY (TOURNAY-SUR-ODON) : DETR 2019 / CD14

Pour la création d'une zone d'activités économiques à Val d'Arry (Tournay-sur-Odon), la catégorie d'investissement subventionnable pour la DETR 2019 est la suivante :

- Développement économique
- Plafond des dépenses : 1 000 000 € - Taux EPCI : 30 % - Plafond Subvention : 300 000 €

Monsieur le Président informe que la communauté de communes va créer une Zone d'activités économiques à Val d'Arry (Tournay-sur-Odon). Ce projet est inscrit au contrat de ruralité et au contrat départemental de territoire.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes		%
Création d'une zone d'activités économiques à Val d'Arry (Tournay sur Odon)	Acquisition terrains	181 826,00 €	CD14 contrat territoire	250 000,00 €	19.96%
	Travaux	975 874,00 €	Etat DETR 2019	300 000,00 €	23,95%
	Honoraires MOE/études	84 700,00 €			
	Publicité	10 000,00 €	Autofinancement	702 410.,00 €	56,09%
	Taxes	10,00 €			
	Total HT	**1 252 410,00 €**	**Total**	**1 252 410,00 €**	**100%**

Monsieur le Président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2019
- **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR 2019 création d'une zone d'activités économiques à Val d'Arry (Tournay-sur-Odon)
- **DE DEMANDER** une subvention départementale dans le cadre du contrat départemental de territoire
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LACOUX

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-8DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-8DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-8 : PAT__ POLE DE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE (PSLA) VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY – DSIL 2019

Monsieur le Président informe que la communauté de communes souhaite réaliser un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) sur la commune de Villers-Bocage et une antenne à Val d'Arry (Noyers-Bocage) afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité, contrat départemental de territoire et contrat de territoire régional. Pour rappel, dans le cadre de ce projet, une subvention DETR, en 2018, a été notifiée pour un montant de 500 000 € ainsi qu'une subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire) pour un montant de 290 742 €.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes		%
PSLA à Villers Bocage et d'une antenne à Val d'Arry (Noyers Bocage)	AMO	109 850,00 €	CD 14 - Contrat	150 000,00 €	3.86%
	Etude	14 000,00 €	Etat DETR 2018 notifié	500 000,00 €	12.88%
	Travaux et aléas	3 054 080,00 €	Etat DSIL 2019	110 000,00 €	2.83%
	Honoraires	434 771,00 €	FNADT 2018 notifié	290 742,00 €	7.51%
	Frais Divers	119 707,00 €	Région - Contrat	300 000,00 €	7.73%
	Dommage/ouvrage (fonctionnement)	75 143,00 €	FEADER	225 000,00 €	5.80%
	Frais financiers (fonctionnement 2018)	73 954,00 €	Autofinancement	2 305 763,00 €	59.40%
	Total	**3 881 505,00 €**	**Total**	**3 881 505,00 €**	100 %

Monsieur le Président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2019
- **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DSIL 2019 PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-9DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-9DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-9 : PAT_ POLE DE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE (PSLA) DE CAUMONT-SUR-AURE : DSIL 2019 – FNADT 2019

Monsieur le Président informe que la communauté de communes souhaite réaliser un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) sur la commune de Caumont-sur-Aure afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité, contrat départemental de territoire et contrat de territoire régional.

Dans le cadre de ce projet, une subvention DETR, en 2016, a été notifiée pour un montant de 375 527 €.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes			
PSLA à Villers-Bocage et d'une antenne à Val d'Arry (Noyers-Bocage)	Mandat public	56 000,00 €	cd14 – contrat	150 000,00 €	9.35%	
	Etudes	15 000,00 €	Etat DETR 2016	375 527,00 €	23.41%	
	Travaux	1 240 500,00 €	Région - contrat	250 000,00 €	15.58%	
	Honoraires	177 270,00 €	FEADER	175 000,00 €	10.91%	
	Frais Divers	54 837,00 €	FNADT	220 000,00 €	13.71%	
	Dommage/ouvrage (fonctionnement)	30 581,00 €	DSIL 2019	110 000,00 €	6.86%	
	Frais financiers (fonctionnement)	30 284,00 €	Autofinancemen t	323 945,00 €	20.19%	
	Total	**1 604 472,00 €**	**Total**	**1 604 472,00 €**	100 %	

Monsieur le Président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2019
- **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DSIL 2019 PSLA CAUMONT-SUR-AURE
- **DE DEMANDER** une subvention au titre du FNADT 2019 PSLA CAUMONT-SUR-AURE
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-10DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-10DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-10 : PAT_ ACCUEIL D'ENTREPRISES ET ARTISANS AU SEIN D'UN ANCIEN BATIMENT INDUSTRIEL, 31 RUE DE VIRE A LES MONTS D'AUNAY (AUNAY-SUR-ODON) : DSIL 2019

Monsieur le Président informe que la communauté de communes souhaite créer un accueil pour les entreprises et artisans dans l'ancien bâtiment industriel rue de Vire à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), aujourd'hui siège de l'intercom. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité et contrat de territoire régional.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes		%
Accueil entreprises au 31 rue de Vire Aunay sur Odon (Les Monts d'Aunay)	Travaux et Aléas	646 000 €	Etat DETR 2018	195 000,00 €	27.39%
			DSIL 2019	140 000,00 €	19.66%
	Mobilier	10 000 €	Conseil Régional (contrat territoire)	162 000,00 €	22.75%
	Honoraires MOE 7%	45 220 €			
	Honoraires SPS, contrôle	10 240 €	Autofinancement	215 060,00 €	30.20 %
	Publicité	600 €			
	Total HT	**712 060,00 €**	**Total**	**712 060,00 €**	**100 %**

Monsieur le Président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2019
- **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DSIL 2019 ACCUEIL ENTREPRISES AU 31 RUE DE VIRE - LES MONTS D'AUNAY (AUNAY-SUR-ODON)
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents
- **DE DEMANDER** une subvention régionale au titre du contrat de territoire régional
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-DEL-DE
Date de télétransmission : 12/02/2019
Date de réception préfecture : 12/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 49
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Alain LEGENTIL, Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS a donné pouvoir à Guy LACOUR, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-DEL-DE
Date de télétransmission : 12/02/2019
Date de réception préfecture : 12/02/2019

DELIBERATION 20190206-11 : PAT_DETR 2019 ET DSIL 2019 PRIORISATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président rappellera que la communauté de communes doit classer par ordre de priorité les dossiers de demandes de subventions DETR et DSIL et proposera les classements suivants :

4 Dossiers DETR 2019

Priorité DETR PBI 1 : Gymnase intercommunal de Villers-Bocage
Priorité DETR PBI 2 : Extension services CdC 31 rue de Vire – Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)
Priorité DETR PBI 3 : Programme pluriannuel Voirie
Priorité DETR PBI 4 : ZAE Val d'Arry (Tournay-sur-Odon)

4 Dossiers DSIL 2019

Priorité DSIL PBI 1 : PSLA Villers-Bocage/Val-d'Arry
Priorité DSIL PBI 2 : PSLA Caumont-sur-Aure
Priorité DSIL PBI 3 : Gymnase intercommunal Villers-Bocage
Priorité DSIL PBI 4 : Accueil entreprises au 31 rue de Vire – Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** ce classement des priorités DETR 2019 et DSIL 2019
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 12/02/2019
Publication le 12/02/2018

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-12DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-12DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-12 : PAT_CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE REAFFECTATION DES MONTANTS DE SUBVENTIONS FLECHES SUR DES PROJETS NON ELIGIBLES (SUITE A AVIS D'OPPORTUNITE DU CD14)

Monsieur le Président rappelle que, dans la cadre du contrat départemental de territoire, une enveloppe de 1 871 898 € est dédiée aux projets du territoire jusqu'en 2021. Ce contrat, signé en avril 2018, est dédié aux projets d'investissements structurants de la communauté de communes et aux projets des cinq communes de plus de 2 000 habitants : Aurseulles, Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, Val-d'Arry et Villers-Bocage.
Pour la communauté de communes, cela représente une enveloppe de 1 310 329 € sur l'enveloppe dédiée de 1 871 898 €.

1/ Sur l'ensemble des projets présentés au Conseil départemental du Calvados, certains ont reçu un avis d'opportunité « non éligibles » de la commission permanente départementale :

- Filière bois : montant subvention fléchée par l'intercom : 13 729 €
- Dispositif OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services) : montant subvention fléché par l'intercom : 20 000 €
- Extension local gymnase Cahagnes : montant subvention fléché par l'intercom - 28 000

Soit un total de 61 729 € à réaffecter à d'autres projets.

Monsieur le Président propose d'affecter cette somme de 61 729 € au projet « Extension des services de la communauté de communes au 31 rue de Vire – Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon).

2/ Le montant du projet « Réhabilitation de la Maison de Services Au Public de Villers-Bocage » est revu à la baisse. Le montant de la subvention initialement fléché de 300 000 € est donc revu à la baisse pour atteindre 177 000 € de demandes de subvention soit un reliquat de 123 000 €.
Monsieur le Président propose d'affecter cette somme de 123 000 € au projet « Réhabilitation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage ».

3/ Le projet Pluvial du programme voirie présenté au contrat départemental n'est pas éligible. Un montant de 4 000 € avait été fléché sur ce projet.
Monsieur le Président propose d'affecter cette somme de 4 000 € au projet « Réhabilitation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage ».

Soit pour la réhabilitation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage :

150 000 € déjà affectés (délibération 20171108-19)
+ 127 00 € (123 000 € -MSAP Villers-Bocage + 4 000 € -Pluvial du programme voirie)
= 277 000 € affectés au projet.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-12DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

Nouveau tableau : Répartition de l'enveloppe dédiée à PBI – Contrat départemental de territoire.

Contrat départemental de territoire 2017/2021
Répartition de l'enveloppe dédiée à PBI (1 310 329 €)

Nom du Projet	budget estimatif Projet HT		Subvention CD14	Taux
Création d'un PSLA à Villers Bocage et d'une antenne à Val d'Arry (Noyers Bocage)	Total	3 881 505,00	150 000,00	3,86%
Création d'un PSLA à Caumont sur Aure	Total	1 604 472,00	150 000,00	9,35%
Création d'une nouvelle zone d'activités à Val d'Arry (Tournay sur Odon)	Total	1 252 410,00	250 000,00	19,96%
Aménagement et requalification des Zones d'Activités de Villers Bocage (aménagement paysager, voirie et signalétique de la zone d'activités de Villers Bocage)	Total	42 000,00	15 000,00	35,71%
Réhabilitation du gymnase Intercommunal de Villers Bocage.	Total	1 362 943,88	277 000,00	20,32%
Extension des services de la communauté de communes, 31 rue de Vire, Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)	Total	320 000,00	61 729,00	19,29%
Rénovation de la Maison de Services au Public à Villers Bocage avec nouveaux services à la population	Total	441 050,00	177 000,00	40,13%
Espace multi-services Caumont-sur-Aure	Total	839 200,00	200 000,00	23,83%
Mise en place de nouvelles Boucles Vélos (2)	Total	60 000,00	24 000,00	40,00%
Programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial	Total	14 000,00	5 600,00	40,00%
		TOTAL	1 310 329,00 €	

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'AFFECTER** 61 729 € sur le projet extension des services du 31 rue de vire a les Monts d'Aunay (Aunay-Sur-Odon).
- **D'AFFECTER** 127 000 € sur le projet gymnase intercommunal de Villers-Bocage pour atteindre un montant de subvention départementale de 277 000 €.
- **DE VALIDER** le tableau d'affectation des montants de subvention sollicitées par projet auprès du Conseil Départemental du Calvados.
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-13DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-13DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-13 : PAT_PROJET DE TERRITOIRE 2017/2020 VALIDATION DU DOCUMENT

Monsieur le Président rappelle que le projet de territoire 2017/2020 a été piloté par la Commission Prospective et Animation territoriale avec le concours des dix commissions et des agents de la communauté de communes.

Le projet de territoire est la synthèse des documents stratégiques (SCoT...) et des différents travaux menés dans le cadre des contrats avec les financeurs (contrat de ruralité, contrats de territoire départemental et régional). Ces documents ont été réalisés par les élus communautaires en concertation avec les élus des communes, les acteurs locaux et les partenaires de l'intercom.

Le projet de territoire est la feuille de route suivie par les élus communautaires pour le mandat 2017/2020.

Les objectifs du document :

- Légitimer et renforcer la structure communautaire notamment vis-à-vis de son environnement
- Formaliser une stratégie de développement et déterminer des enjeux principaux et prioritaires
- Fédérer les communes membres de la communauté,
- Faire connaître la collectivité et la rendre plus visible aux citoyens
- Donner une direction aux services, coordonner les politiques publiques.

Le document est disponible sur votre espace « Elus »

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le projet de territoire 2017/2020

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-15DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-15DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-15 : ENV_EOLIENNES : REVERSEMENT DE L'IFER A LES MONTS D'AUNAY

Le conseil communautaire a statué, sous la forme de deux délibérations distinctes, sur la proposition du Bureau relative au reversement de l'IFER, pour :

- Les éoliennes implantées sur la commune de Courvaudon
- Les éoliennes implantées sur la commune de Les Monts d'Aunay

Le bureau du 22 janvier 2019 propose de retenir le **principe de versement aux communes d'Implantations dans la limite de 50 % de l'IFER** sur le compte 739113 « reversement conventionnelle de fiscalité » dans les conditions fixées ci-après :

30% : Département	[redacted]
70% : Pré-Bocage Intercom	→ 50% : Les Monts d'Aunay
	→ 50% : Pré-Bocage Intercom

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE SE PRONONCER** sur la proposition du Bureau du 22 janvier 2019 relative au pourcentage de reversement du produit de l'**IFER** généré par l'implantation des éoliennes sur la commune de Les Monts d'Aunay,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-16DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-16DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-16 : ENV_EOLIENNES : REVERSEMENT DE L'IFER DES EOLIENNES IMPLANTEES A COURVAUDON

Le conseil communautaire a statué, sous la forme de deux délibérations distinctes, sur la proposition du Bureau relative au reversement de l'IFER, pour :

- Les éoliennes implantées sur la commune de Courvaudon
- Les éoliennes implantées sur la commune de Les Monts d'Aunay

Le bureau du 22 janvier 2019 propose de retenir le principe de versement aux communes d'implantations dans la limite de 50 % de l'IFER sur le compte 739113 « reversement conventionnelle de fiscalité » dans les conditions fixées ci-après :

30% : Département	
70% : PBI	à 25% : Courvaudon
	à 25% : Bonnemaison
	à 50% : Pré-Bocage Intercom

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 32 POUR 16 CONTRE,12 ABSTENTIONS, décide :**

- **DE SE PRONONCER** sur la proposition du Bureau du 22 janvier 2019 relative au pourcentage de reversement du produit de l'IFER généré par l'implantation des éoliennes sur la commune de Courvaudon ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-17DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-17DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-17 : ENV_SPANC – SUBVENTION AESN : 11EME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN)

En application du 11ème programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le conseil d'administration de l'AESN a approuvé la liste de communes éligibles aux aides à l'assainissement non collectif (ANC) au regard de la **zone d'influence microbienne sur le littoral** et de la **sensibilité des têtes de bassin versant**.

Communes éligibles aux aides de l'AESN pour la réhabilitation de l'assainisessement non collectif - 11ème programme AESN

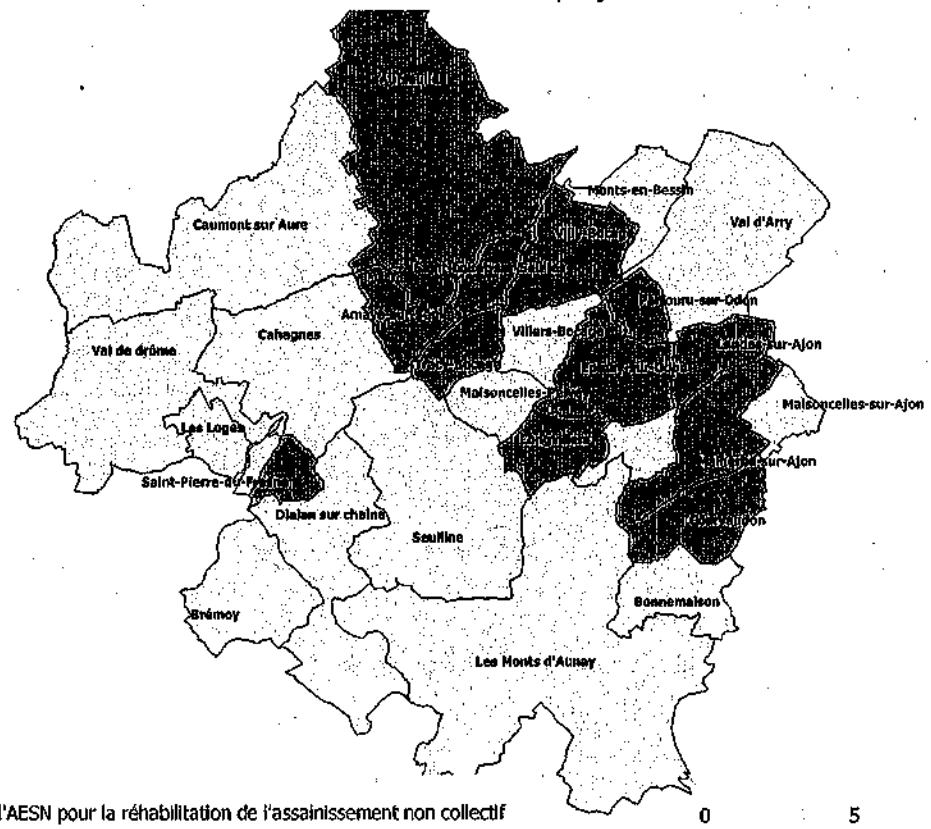

Communes éligibles aux aides de l'AESN pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif
éligible
Non éligible

0 5 10 km

En cas de fusion d'une commune éligible avec d'autres communes du bassin Seine-Normandie, **l'intégralité du territoire de la nouvelle commune est éligible** aux aides de l'agence à la réhabilitation d'assainissement non collectif, dans le respect des modalités d'intervention prévues au programme.

Une rencontre est prévue avec la référente AESN de Pré-Bocage Intercom, Mme Nathalie Aubertin, le 07 février 2019, afin d'apporter des précisions à ce 11ème programme.

Communication apportée aux pétitionnaires concernant les subventions :

- Il est demandé aux pétitionnaires des communes éligibles de reprendre contact avec le service du SPANC après le 15 février 2019. Le service attend notamment les éléments nécessaires pour constituer une demande de subvention (ex : le formulaire)

- Pour les pétitionnaires relevant des communes non éligibles, le service du SPANC leur indique d'ores et déjà que leurs communes ne sont pas éligibles aux aides sur le 11ème programme.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-17DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

Niveaux d'aide :
L'objectif de l'AESN est de « réduire, sur des territoires prioritaires du bassin, l'impact des installations d'ANC non conformes et présentant des dangers pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement ainsi que les habitations et locaux publics sans aucune installation.

Les **opérations aidées** sont les actions groupées relatives aux **études et travaux** ainsi que l'**animation** permettant de contribuer à l'atteinte de cet objectif ».

Nature des travaux	Aide plafonnée	Observations
Travaux	**Aide plafonnée à 6 000 € par installation**	Forfait plafonné au montant réel des travaux déduction faite des cofinancements éventuels. Forfait calculé globalement dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage publique déléguée

A confirmer par l'AESN :

Nature des travaux	Taux d'aide (S= subvention)
Etudes	**S 50 %**
Animation	**S 50 % ou forfait 300€/installation**

↳ Le bureau, réuni le 22 janvier 2019, propose d'interpeller l'Agence de l'Eau sur les critères connus à ce jour pour son 11ème programme.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **DE PASSER** une motion sur les nouveaux critères du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie connus à ce jour. (motion jointe en annexe 1)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-17DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

Annexe 1 : MOTION AESN SPANC

Nous, élus de Pré-Bocage Intercom, avons pris connaissance de la liste des communes que vous avez décidé de rendre éligibles à la mesure A4 du 11ème programme "Eau et climat" de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 2019-2024. Cette éligibilité repose sur une sectorisation « des zones d'influence microbienne sur le littoral et de la sensibilité des têtes de bassin versant » et a pour but de cibler les aides à l'assainissement individuel.

Si nous comprenons l'enjeux budgétaire auquel l'agence doit faire face et l'articulation du programme avec les priorités fixées par le Ministère de la transition écologique et solidaire, à savoir :

- L'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixé conformément au SDAGE.
- L'adaptation au changement climatique ;
- La reconquête de la biodiversité ;
- La mobilisation des acteurs et la solidarité entre les territoires ;
- La protection de la santé publique ;

  Nous déplorons la lecture qui en est faite sur notre territoire.

Notre conseil communautaire a unanimement décidé de vous interpeller sur la dissonance entre l'objectif poursuivi par la mesure et le zonage réalisé sur notre communauté de communes.

Pré-Bocage Intercom présente la particularité de compter :

- Plusieurs têtes de bassin,
- 9 zones de captages (Les Monts d'Aunay (4) - Val d'Arry - Le Plessis Grimoult - Caumont l'éventé – Longraye – Aurseulles) ainsi qu'une commune (La Vacquerie) dans la zone de captage de Cormolain.
- Plusieurs communes sont également concernées par les arrêtés de Biotope de conservation (notamment les communes de Bonnemaison, Roucamps ….).

Nous avons depuis plusieurs années mené une politique volontariste de réhabilitation des installations d'assainissement non-collectif. Nous souhaitons poursuivre notre démarche de soutien des usagers qui, outre le fait de contribuer à la caisse commune au travers des redevances prélevées par l'agence de l'eau, engagent des démarches de réhabilitation de leur installation et préservent, par la même, la qualité de notre ressource en eau, la santé publique et le cadre de vie sur le territoire. Faisons payer les pollueurs, et aidons les dépollueurs à dépolluer, telle est notre mission, collectivité et agence de l'eau.

Votre zonage ne semble pas considérer les spécificités de notre territoire et ne répond donc pas à nos préoccupations. Au vu de l'ensemble des enjeux environnementaux de notre territoire, nous demandons une évolution des conditions d'éligibilité dans le cadre du dispositif de cofinancement des réhabilitations d'ANC et sollicitons un rendez-vous dans les meilleurs délais avec votre direction pour apporter des réponses à cette motion.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-18DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-18DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-18 : EJ_FAMILLES RURALES SUBVENTION DSP 3 : ACOMPTES 2019

Contexte :
Conformément à la convention de délégation de service public, Pré-Bocage Intercom s'engage à verser le premier acompte de l'année 2019 en mars.

Objectif :
Valider les acomptes de la DSP pour l'année 2019 afin d'effectuer le premier paiement en mars

Subvention totale estimée pour 2019	**262 266,45 €**
Dont Mission de base	***213 069,59 €***

Acomptes à verser en 2019 :	
Acompte 2019 : 40% - mars	*105 000 €*
Acompte 2019 : 30% - août	*78 700 €*

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE VALIDER** le versement des acomptes de la délégation de service public pour l'année 2019 ;
  - **DE VERSER** les acomptes répartis comme suit :
    - Acompte de 40 % en mars 2019, soit : **105 000 €**
    - Acompte de 30 %, en août 2019, soit : **78 700 €** ;
  - **DE PRECISER** que les montants seront prévus au budget principal 2019 ;
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-19DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-19DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-19 : CDV_APPEL A PROJETS ATELIERS NUMERIQUES INTERGENERATIONNELS : EDITION N°3 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ANACROUSES

Contexte :
Monsieur le Vice-Président rappelle que la communauté de communes a depuis 2017, lancée des ateliers numériques intergénérationnels dans le cadre du dispositif du Département relatif à la « prévention de la perte d'autonomie chez les soixante ans et plus, vivant à domicile ».

	Edition n°1	Edition n°2	Edition n°3
Subvention	51 601 € (100 % du montant demandé)	42 000 € (84,68 % du montant demandé)	Date limite de dépôt du dossier : 26 février 2019
Date de notification	29 novembre 2017	26 juin 2018	**Notification à prévoir en mai 2019**
Ateliers	Caumont-sur-Aure et Val-d'Arry	Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage	**Proposition** Caumont-sur-Aure et Val-d'Arry : **à partir de janvier 2019** Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage : **à partir de septembre 2019**
Durée de l'action	**Convention n°1 :** Du 1er décembre 2017 au 21 décembre 2018	**Convention n°2 :** Du 1er septembre 2018 au 30 août 2019	**Convention n°3 :** De janvier 2019 à décembre 2019

Deux conventions d'objectifs annuelles correspondant aux éditions n°1 et n°2 ont été conclues entre Pré-Bocage Intercom et l'association Anacrouses, en charge de l'animation des ateliers.

La notification du Département concernant l'édition n°3 est à prévoir vers le mois de mai 2019, posant ainsi une difficulté par rapport à la mise en œuvre réelle des ateliers à partir de janvier 2019 et l'engagement de Pré-Bocage Intercom vis-à-vis de l'association Anacrouses.

Dans ce cadre, il est demandé l'autorisation de conduire les ateliers prévus dans l'édition n°3, sans avoir reçu la notification du Conseil Départemental.

L'engagement financier de Pré-Bocage Intercom sur cette édition n°3 fera donc l'objet d'une première convention, sur la base de 12 000€ de subvention à verser à l'association ANACROUSES, valeur financière permettant à l'association de couvrir ses charges de janvier à mai. A notification de la subvention départementale, l'engagement financier de Pré-Bocage Intercom fera l'objet d'une nouvelle délibération pour la passation d'un avenant au regard du reste à charge à porter par PBI.

Objectif : Lutter contre l'isolement numérique chez les soixante ans et plus, vivant à domicile, en démystifiant l'outil numérique et en créant du lien social.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-19DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 59 POUR et 1 ABSTENTION (Madame LESENECHAL s'est retirée du vote car elle fait partie de l'association Anacrouses), décide :**

- **D'AUTORISER** la conduite des ateliers numériques intergénérationnels relatifs à l'édition n°3, exposés ci-dessus, sans avoir reçu la notification du Conseil Départemental, prévue vers le mois de mai 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer une convention d'objectifs, relative à la mise en œuvre des ateliers de l'édition n°3, avec l'association Anacrouses en charge de l'animation de ces ateliers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-20DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-20DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-20 : TC_CHEVAUCHEE DE GUILLAUME : CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DES VOIES DU BALISAGE ET DU MOBILIER

Contexte :
La Chevauchée de Guillaume est un itinéraire de randonnée équestre long de 208, 50 km inscrit dans le Schéma Régional des itinéraires équestres normands. Il est opérationnel depuis le premier semestre 2014.
Par délibération en date du 25 février 2014, le conseil communautaire de la collectivité historique de Villers-Bocage Intercom (VBI) a approuvé la mise en place d'une convention entre les collectivités concernées par le circuit équestre de la Chevauchée de Guillaume afin de définir les conditions de surveillance et d'entretien des voies, du balisage et du mobilier.

Objectif : Garantir la pérennité, la sécurité et la qualité des itinéraires équestres et du produit touristique la Chevauchée de Guillaume pour tous les usagers tout au long de l'année.
Considérant la création de Pré-Bocage Intercom au 1er janvier 2017 et l'évolution des collectivités signataires de la convention, l'Office de Tourisme de Bayeux propose aux signataires de délibérer sur la mise en place d'une nouvelle convention de surveillance et d'entretien des voies du balisage et du mobilier de la Chevauchée de Guillaume.

Convention d'origine	Proposition de modification
Villers-Bocage Intercom	Pré-Bocage Intercom
Linéaire total : 193 km	Linéaire total : 208,50 km
Linéaire VBI concerné : 17 km Pas de linéaire concerné pour la collectivité historique Aunay-Caumont Intercom (ACI)	Linéaire PBI concerné : 45,50 km
	Circuit étendu à la communauté de communes du Pays de Falaise

Engagements de Pré-Bocage Intercom :

1. La surveillance et l'entretien des voies et des chemins empruntés :
   - **Entretien annuel** des voies et chemins empruntés par l'itinéraire. Considérant la largeur des chemins et la pousse naturelle des végétaux bordant les sentiers, il pourra être prodigué au minimum 2 fois par an. La communauté de communes en charge de la mise en œuvre des interventions prendra toutes dispositions qu'elle jugera nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la convention.
   - **Surveillance tout au long de l'année** afin que les éventuels problèmes et/ou dégradations soient constatés et résolus le plus rapidement possible.
2. La surveillance et l'entretien du balisage :
   - Vérification régulière du balisage, remplacement des marques de balisage manquantes et/ou dégradées.
   - Entretien : au minium 1 fois par an.
3. La surveillance et l'entretien du mobilier, des points d'eau et des panneaux :
   - Vérification du bon état du mobilier, points d'eau et des panneaux équipant l'itinéraire.
   - Réalisation des travaux nécessaires à leur remise en état en cas de dégradation.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-20DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

⇨ Chaque partie prendra à sa charge les travaux d'entretien sur la partie d'itinéraire équestre qui la concerne

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de surveillance et d'entretien des voies du balisage et du mobilier relative à la Chevauchée de Guillaume ;
- **DE PRECISER** que cette convention est conclue au maximum jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **D'APPROUVER** les engagements de Pré-Bocage Intercom exposés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LECLAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-21DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-21DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-21 : TC_VELO ROUTE – PLAGE DU DEBARQUEMENT MONT SAINT MICHEL : CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DES VOIES DU BALISAGE ET DU MOBILIER

Contexte :
Les communautés de communes Isigny Omaha Intercom, Bayeux Intercom, Seulles Terre et Mer et Pré-Bocage Intercom ont aménagé la Véloroute plages du Débarquement / Mont Saint-Michel pour les tronçons qui vont d'Arromanches-les-Bains ou Port-en-Bessin-Huppain jusqu'à Villers-Bocage.

Cette véloroute s'inscrit dans le schéma régional des véloroutes et voies vertes. Elle a été inaugurée en juin 2013.
La présente convention a pour objet de définir les conditions d'entretien de cet itinéraire cyclotouristique, que ce soit celui des voies et de la voirie, de la signalisation ou du mobilier.

Objectif : Garantir la pérennité, la sécurité et la qualité de la véloroute et du produit touristique pour tous les usagers tout au long de l'année.

La convention concerne les tronçons suivants :

Points de départ	Nom du tronçon	Communautés de communes concernées	Distance
Port-en-Bessin et Huppain	Port-en-Bessin-Huppain / Bayeux	Bayeux Intercom Isigny Omaha Intercom	16 km
Arromanches-les-Bains	Arromanches-les-Bains / Bayeux	Bayeux Intercom	12 km
Bayeux	Bayeux / Villers-Bocage	Bayeux Intercom Seulles Terre et Mer Pré-Bocage Intercom	38 km

Collectivité concernée	Distance (km)	Nombre de RIS	Nombre de racks à vélo
Isigny Omaha Intercom	5,39	0	0
Bayeux Intercom	40,12	4	12
Seulles Terre et Mer	10,73	0	0
Pré-Bocage Intercom	10,56	1	3

Engagements de Pré-Bocage Intercom :

1. La surveillance et l'entretien des voies et voiries empruntées :
   - Entretien annuel des voies empruntées. La communauté de communes en charge de la mise en œuvre des interventions prendra toutes dispositions qu'elle jugera nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans la convention.
   - Surveillance tout au long de l'année afin que les éventuels problèmes et/ou dégradations soient constatés et résolus le plus rapidement possible.

2. La surveillance et l'entretien de la signalisation de la véloroute :
   - Vérification régulière de la signalisation de la véloroute sur le linéaire concerné par PBI

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-21DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

- Remplacement des panneaux directionnels ou panneaux de jalonnement manquants et/ou dégradés.

3. La surveillance et l'entretien du mobilier qui équipe la véloroute :
   - Vérification du bon état du mobilier équipant la véloroute
   - Réalisation des travaux nécessaires à leur remise en état en cas de dégradation.

⇨ Chaque partie prendra en charge financièrement les travaux d'entretien sur la partie de la véloroute qui la concerne.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de surveillance et d'entretien des voies du balisage et du mobilier pour le Vélo Route – Plage du Débarquement Mont Saint Michel ;
- **DE PRECISER** que cette convention est conclue au maximum jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **D'APPROUVER** les engagements de Pré-Bocage Intercom exposés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-22DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-22DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-22 : TC_POLITIQUE CULTURELLE : PROGRAMMATION CULTURELLE 2019-2020

La commission Tourisme-Culture travaille actuellement à la programmation des spectacles de la saison culturelle 2019-2020.
Cette planification doit être achevée dans les meilleurs délais afin de réserver les spectacles et de sortir l'agenda culturel dans le courant de l'été.

Il convient de déterminer comment la communauté de communes valide cette programmation culturelle.
Phase 1 : Délibération permettant de valider la programmation théorique par le conseil communautaire
Phase 2 : Service Culture : Réservation des spectacles auprès des compagnies et études des besoins techniques de chacune des compagnies
Phase 3 :

Si pas d'évolution => exécution de la programmation telle qu'envisagée
Si la compagnie n'a plus de disponibilités pour la programmation PBI ou si les besoins techniques sont dispendieux

⇨ Délégation donnée au bureau dans la limite d'une enveloppe définie en conseil communautaire

⇨ Délibération si dépassement de l'enveloppe

En l'occurrence, pour la saison culturelle 2019-2020

↳ Le fil rouge de la prochaine saison culturelle PBI 2019-2020 est : *« L'environnement : Climat, Energie, Recyclage »* ou plus globalement le développement durable.
Cette thématique, large, permet d'aborder des sujets très diversifiés qui pourront être en lien avec l'actualité.

Comme pour la saison culturelle 2018-2019, un grand nombre de formes, esthétiques artistiques seront programmées sur cette nouvelle saison (Exposition, Musique, Théâtre, Marionnettes sac, Manipulation d'objets, Bandes-dessinées, Cirque, Danse, etc).

Dans ce cadre, il est proposé de poursuivre le développement de partenariats avec les associations culturelles du territoire ou autres structures. A ce stade, les partenariats envisagés sont les suivants : l'AIPOS, bibliothèques, services des relais assistants maternels (RAM), et autres associations culturelles du territoire.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-22DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

Période envisagée	Manifestation/Spectacle envisagé	Public	Partenariat
21 Septembre 2019	Journée du patrimoine	Tout public	Les Partajoueurs
Septembre 2019	Ouverture de saison culturelle	Tout public	AIPOS
Octobre-Novembre 2019	Programmation en lien avec le projet « Ateliers de l'Info » : **MARIONNETTE SACS** : *Multicolore* **MUSIQUE-DESSIN-COMEDIE** : *Black Boy* **EXPOSITION** : *Les Persécutés* **MUSIQUE** : *Intercontinental Orchestra*	A partir de 18 mois A partir de 12 ans Ado - Adultes Tout Public	Les Bibliothèques du territoire LE DOC LE DOC
Novembre 2019	Programmation en lien avec le 30ème anniversaire de la CIDE : **THEATRE** : *Le Journal de Blumka*	A partir de 4 ans	Structures Jeunesses Mouvement d'Education Populaire
Décembre 2019	**CIRQUE-THEATRE : *Le Rêve de mon Père***	A partir de 6 ans	
Janvier 2020	**THEATRE** : *Orphelins*	Ados - Adultes	AIPOS
Février 2020	**MARIONNETTE ET THEATRE D'OBJETS :** *La Maison en Petits Cubes*	A partir de 6 ans	
Avril 2020	**DANSE**	Tout public	AIPOS
Mai 2020	**MANIPULATION D'OBJETS :** *BoOm*	A partir de 18 mois	RAM
Mai 2020	**CIRQUE-MUSIQUE** : *La Corde et On*	Tout public	
Juin 2020	Programmation en lien avec le 76ème anniversaire du Débarquement **DANSE** : *Jean, Solo pour un monument aux morts*	Tout public	
Juillet 2020	Clôture de saison	Tout public	

Coût global des contrats artistiques exposés ci-dessus : **53 658,60 €**

- ➔ Année 2019 : 17 918,60 €
- ➔ Année 2020 : 35 740,00 €

Il est suggéré d'intégrer au programme les manifestations subventionnées par le CDC comme par. Exemple « le festival du conte Slam ».

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-22DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 59 POUR et 1 ABSTENTION, décide :**

- **DE VALIDER** la programmation théorique de la saison culturelle PBI 2019-2020 exposée ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** l'enveloppe budgétaire consacrée aux contrats artistiques cités ci-dessus
- **D'AUTORISER** le bureau à statuer sur toute modification de spectacles dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle et sur proposition de la commission culture-tourisme
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-23DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-23DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-23 : TC_ SAISON CULTURELLE 2019-2020 : VALIDATION DES TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2019

Contexte :
Rappel des tarifs appliqués pour la saison culturelle PBI 2018-2019 :

Public	Tarifs
Très jeune public : 0 à 3 ans Pour les spectacles dédiés à ce public	2 €
Jeune public : 4 à 15 ans	4 €
Tout public	6 €
Scolaire – séance	3 €
Tarif Spécifique « Brunch au jardin », « Clôture sous chapiteau » et « Spectacle occasionnel »	Adulte : 8 € / Enfant : 5 €
Exonération - Pour le très jeune public hors spectacle dédié, pour les enfants venus au spectacle avec l'école et pour les spectacles gratuits - Elu de PBI apportant un soutien lors des manifestations de la saison culturelle PBI : • Vérifier la billetterie à l'entrée des salles de spectacles, • Assurer le point presse, • Garantir le bon accueil du public dans la salle - Accompagnateur des séances scolaires : • Classe de maternelle : Titre exonéré dans la limite de 3 accompagnateurs par classe • Classe de primaire : Titre exonéré dans la limite de 2 accompagnateurs par classe • Classe de collège : Titre exonéré dans la limite de 1 accompagnateur par classe	0 €

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE RECONDUIRE** l'application de la grille tarifaire exposée ci-dessus à partir du 1er septembre 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-24_DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-24_DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-24 : DEV_ZA VAL-D'ARRY : CESSION DE LA PARCELLE N°4

Contexte :

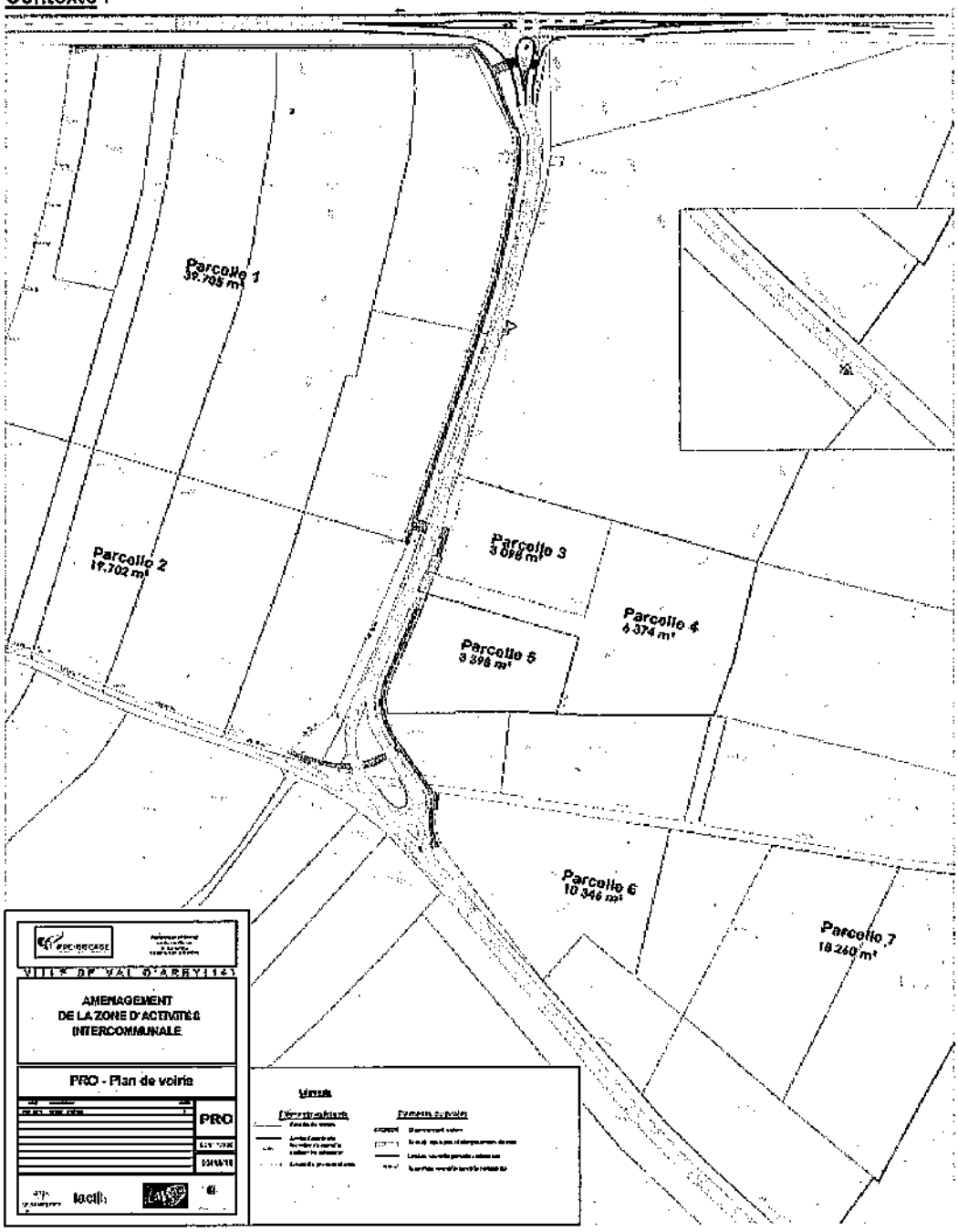

Monsieur le Vice-Président informe le conseil communautaire qu'une entreprise s'est positionnée en vue de se porter acquéreur de la parcelle n°4, située dans la future zone d'activité à Val-d'Arry, d'une contenance d'environ 6 374 m², actuellement propriété de Pré-Bocage Intercom.

Projet : Implantation de l'entreprise « SAS CAVALCADES » représentée par Monsieur Alexandre LEVESQUE.
La parcelle pourrait accueillir la construction d'un bâtiment d'environ 2 000 m² permettant le stockage de produits dépoussiérés : copeaux, sciure et pellets, pour la litière animale, les toilettes sèches, l'isolation thermique, le chauffage et le bois de hêtre pour le fumage.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-24_DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

Avis de France Domaine en date du 16 octobre 2018

N° Parcelle	Surface	Avis de France Domaine	Proposition de PBI
4	6 374 m²	14 € HT / m²	15 HT / m²

Juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenu de suivre l'avis de France Domaine. Néanmoins, lorsque le prix proposé à l'acquéreur en diffère, il doit être pleinement justifié. Ici, cet écart de valeur se justifie par :

- La pression foncière

Proposition de cession dans les conditions suivantes :

- Superficie estimative de la parcelle : environ 6 374 m²
- Prix unitaire : 15 € HT/m²
- Coût d'acquisition estimé : 95 610 € HT
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur
- Frais de raccordement à la charge de l'acquéreur
- Création effective de la SAS CAVALCADES et domiciliation de la société à l'adresse de la parcelle n°4, ZA de Val-d'Arry

Objectif : Accueillir de nouvelles activités économiques sur le territoire.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **DE PRENDRE ACTE** de l'avis rendu par France Domaine concernant la parcelle n°4 de la future zone d'activité à Val-d'Arry ;
- **D'ACCEPTER** la cession de la parcelle n°4 de la future zone d'activité à Val-d'Arry, d'une contenance d'environ 6 374 m² au prix unitaire de 15 € HT / m², au profit de Monsieur Alexandre LEVESQUE, permettant l'implantation de l'entreprise « SAS CAVALCADES » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la promesse de vente ainsi que l'acte de vente en l'étude de Me DAON et de procéder à toutes les formalités nécessaires conduisant à la vente du terrain en respectant les conditions suivantes :
  1. Validation du permis d'aménager les parcelles 3 à 7
  2. Construction d'un bâtiment à usage professionnel
  3. Création effective de la SAS CAVALCADES et domiciliation de la société à Val-d'Arry
  4. A propos du délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire ;
- **DE PRECISER** que les frais de raccordement sont à la charge de l'acquéreur ;
- **DE PRECISER** que les frais de géomètre (bornage) et les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-27DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés : Norbert LESAGE

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-27DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-27 : DR_BUDGET DR 2019 CLES DE REPARTITION ENTRE SERVICES 2019

Vu le maintien, dans l'attente de l'harmonisation, de deux redevances incitatives distinctes sur les territoires ex-ACI et ex-VBI, il est nécessaire de mettre à jour les clés de répartition entre ces deux services.

- Répartition entre les 2 services OM_VBI et OM_ACI
- Fléchage direct des dépenses liées à chaque RI ;
- Répartition du coût du traitement des ordures ménagères ;
- Répartition des recettes de recyclables en fonction des tonnages de l'année N-1 (reversement du Séroc) ; Pour l'année 2019, les tonnages sont répartis de la façon suivante : 48.76% pour ex-ACI et 51.24% pour ex-VBI ;
- Répartition des autres dépenses en fonction de la population, la population est remise à jour chaque année ;

- Pour 2019 – la population DGF 1er janvier 2018 : 51,5% pour le service OM_ACI et 50,5% pour le service OM_VBI
- Répartition au sein de chaque service
  - Répartition des dépenses par services,
  - Répartition des dépenses entre Tri et OM lorsqu'elles ne sont pas fléchables (67%-33%)

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité », décide :**
- **D'APPLIQUER** les clés de répartition présentées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-38DL-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-38DL-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

DELIBERATION 20190206-28 : DR_BUDGET DR 2019 VOTE DU BUDGET 2019

Le budget Déchets & Recyclables est transmis en ligne sur la plateforme des Elus et a été distribué le jour du Conseil du 06 février 2019.Il est également joint en annexe à cette délibération.

Les commissions DR de décembre 2018 et de janvier 2019 ont travaillé sur les investissements à prévoir pour l'année 2019 ainsi que sur les éléments relatifs au budget de fonctionnement.

- **Les projets d'investissement à prévoir en 2019 sont les suivants :**
  - Achat de bacs / tambours / abris bacs en vue de l'harmonisation
  - Optimisation des tournées pour une mise en service au 1er janvier 2020
  - Achat de panneaux pour mise en place de communication sur les BOM
  - Sécurisation de l'accès de la déchèterie de Maisoncelles-Pelvey
  - Achat de nouveaux points d'apport volontaire de verre afin de remplacer les plus anciens et de pouvoir assurer une meilleure intégration au paysage urbain et rural
- **Les projets concernant le fonctionnement et la gestion du service DR à prévoir en 2019 sont les suivants :**
  - Harmonisation – distributions des bacs sur le secteur ex-VBI et optimisation des tambours existants sur le secteur ex-ACI
  - Communication et réunions publiques auprès des habitants du secteurs ex-VBI
  - Nouvelles actions des ambassadrices du tri

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **DE SE POSITIONNER pour ADOPTER** le budget déchets & recyclables (89512) (Budget joint en Annexe 1)
- **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206_29DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Amaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206_29DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-29 : DR_HARMONISATION DEMANDE DE SUBVENTION

Vu les délais restant avant l'harmonisation des deux redevances des deux secteurs du territoire de Pré-Bocage Intercom ;
Vu la nécessité de financer l'ensemble des investissements il est proposé de solliciter l'ensemble des partenaires pour demander des subventions

Une première approche a été réalisée auprès de l'ADEME notamment pour des subventions pour les tambours d'identification.
La subvention pourrait être comprise entre 30 000€ et 50 000€.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AUTORISER** le Président à effectuer les démarches pour solliciter les partenaires,
  - **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-30DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-30DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-30 : DR_HARMONISATION LANCEMENT DU MARCHE TAMBOURS D'IDENTIFICATION ET D'ABRIS BACS

Vu les délais restant avant l'harmonisation des deux redevances des deux secteurs du territoire de Pré-Bocage Intercom ;

- Vu la nécessité de doter le secteur anciennement dénommé Villers-Bocage Intercom et de repenser à des solutions pour le secteur anciennement dénommé Aunay-Caumont Intercom

Il est nécessaire de lancer un marché pour la fourniture de tambours d'identification et d'abris-bacs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** le Président à lancer le marché à bons de commande de fourniture de tambours d'identification et d'abris-bacs
- **D'AUTORISER** le résident à signer le marché et à la notifier, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206_31DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206_31DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-31 : FIN_BUDGET 895 00 : DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales stipulant :

« ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le président explique aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer le paiement des factures suivantes :

- Voirie Bâtiments Sentiers :

Travaux voirie : 300 000 € en section d'investissement [correspondant au montant minimum du marché.

- Prospective et aménagement du territoire
  - PSLA Caumont MOE 88 182,50 € HT (Frais d'honoraires frais d'études)

Considérant que le budget n'est pas encore voté,

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **DE DONNER** leur accord pour le paiement des montants indiqués ci-dessus avant le vote du budget
- **D'AUTORISER** le Président à inscrire ces sommes au budget principal 2019.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard DESUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-32DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-32DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-32 : FIN_OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE : BUDGET GENERAL ET LE BUDGET ANNEXE

Il est proposé au conseil communautaire de prendre une délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget général et le budget annexe.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AUTORISER** le président d'ouvrir une ligne de trésorerie.
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEPOUTRE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-33DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-33DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-33 : FIN_OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE : BP DECHETS ET RECYCLABLES AU 30 JANVIER 2019

Il est proposé au conseil communautaire de prendre une délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget déchets et recyclables.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** le président à ouvrir une ligne de trésorerie.
- **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-34DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-34DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-34 : FIN_CLECT : PRESENTATION DE LA CLECT

Monsieur le Président a exposé les attributions de compensation pour les compétences suivantes :

- Données ADS et documents d'urbanisme
- Voirie

La CLECT s'est réunie le mercredi 06 février 2019. Le rapport proposé à la CLECT a été transmis aux conseillers communautaires lors du Conseil du 06 février 2019.

Vous trouverez le rapport de la CLECT 2019 en annexe.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.
- **DE NOTIFIER** aux communes membres le montant des attributions de compensation.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-35DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 31 janvier 2019 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 51
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pour voir à Michel GENNEVIEVE, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Dominique MARIE, a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Pascal DELAUNAY a donné pouvoir à René DESMARES, David PICCAND a donné pouvoir à Marc HEBERT, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Christian VENGEONS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS, a donné pouvoir à Michel LE MAZIER

Étaient absents excusés : Pierre SALLIOT

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190206-20190206-35DL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

DELIBERATION 20190206-35 : VBS- BATIMENTS – ACHAT D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE A 100%

Lors de la commission voirie/bâtiments/sentiers du 09 janvier 2019, les membres de la commission souhaitent acheter de l'électricité d'origine renouvelable à 100%.

L'augmentation du prix est de 2,45 € par MWh de consommation, soit un coût supplémentaire de 600€ supplémentaire par rapport à l'année 2018.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'AUTORISER** le Président à acheter de l'électricité d'origine renouvelable à 100%.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Conseil communautaire du 27 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-1_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-1_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DÉLIBÉRATION 20190227-1 : AG_PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY LOYERS ET COMPTE-D 'EXPLOITATION

Monsieur le Président précise que le 4 février dernier, une rencontre a été organisée avec les professionnels de santé de Villers-Bocage et Val d'Arry, pour leur présenter les montants de loyers et provisions pour charges dans le cadre du futur Pôle de santé Libéral et Ambulatoire.
Pour répondre à leur demande, il a été proposé un montant de loyer de 8 € le m² mensuel et des provisions pour charges : 4 € le m² mensuel.
La vacance prévisionnelle des locaux présentée dans le tableau ci-dessous, s'élève à 92 681 € pour les deux bâtiments dont 69 757 € pour le bâtiment de Villers-Bocage et 22 924 € pour le bâtiment de Val d'Arry.

Lors du bureau du 5 février 2019, il est proposé une répartition de la charge de la vacance comme suit :

- 1 local vacant par bâtiment pris en charge par l'intercom. Au-delà- la vacance sera prise en charge par les communes.

			A 100% occupation		AVEC 4 LOCAUX VACANTS			AVEC 2 LOCAUX VACANTS			AVEC LOCAUX VACANTS REELS			FINANCEMENT PAR POLE DU A LA VACANCE REELLE	
	Loyer	Provision charges	loyer + charges mensuel	loyer + charges annuel	occupation	montant mensuel perçu par PBI avec deduction vacance	montant annuel perçu par PBI vacance deduite	occupation	montant mensuel perçu par PBI avec deduction vacance	montant annuel perçu par PBI vacance deduite	occupation	montant mensuel perçu par PBI avec deduction vacance	montant annuel perçu par PBI vacance deduite	VB	VA
Infirmier 1 VB	372 €	186 €	558 €	6 696 €	100%	558 €	6 696 €	100%	558 €	6 696 €	100%	558 €	6 696 €	0 €	
Infirmier 2 -VB	375 €	187 €	562 €	6 744 €	100%	562 €	6 744 €	100%	562 €	6 744 €	100%	562 €	6 744 €	0 €	
Infirmier 1 -VA	220 €	110 €	329 €	3 948 €	100%	329 €	3 948 €	100%	329 €	3 948 €	100%	329 €	3 948 €		0 €
Infirmier 2-VA	219 €	110 €	329 €	3 948 €	100%	329 €	3 948 €	100%	329 €	3 948 €	100%	329 €	3 948 €		0 €
Infirmier 3 - VA	219 €	109 €	328 €	3 936 €	100%	328 €	3 936 €	100%	328 €	3 936 €	100%	328 €	3 936 €		0 €
Kiné 1 -VB	558 €	279 €	837 €	10 044 €	100%	837 €	10 044 €	100%	837 €	10 044 €	100%	837 €	10 044 €	0 €	
Kiné 2 -VB	1 415 €	708 €	2 123 €	25 476 €	100%	2 123 €	25 476 €	100%	2 123 €	25 476 €	0%	0 €	0 €	25 476 €	
Kiné 1 - VA	995 €	497 €	1 492 €	17 904 €	100%	1 492 €	17 904 €	100%	1 492 €	17 904 €	100%	1 492 €	17 904 €		0 €
Sage femme -VB	686 €	343 €	1 028 €	12 336 €	100%	1 028 €	12 336 €	100%	1 028 €	12 336 €	50%	514 €	3 084 €	9 252 €	
podologue - VB	627 €	314 €	941 €	11 292 €	100%	941 €	11 292 €	100%	941 €	11 292 €	100%	941 €	11 292 €	0 €	
Ergo - VA	372 €	186 €	559 €	6 708 €	100%	559 €	6 708 €	100%	559 €	6 708 €	100%	559 €	6 708 €		0 €
Ostéopathe - VA	340 €	170 €	510 €	6 120 €	100%	510 €	6 120 €	100%	510 €	6 120 €	100%	510 €	6 120 €		0 €
cab polyv - VB	379 €	190 €	569 €	6 828 €	100%	569 €	6 828 €	100%	569 €	6 828 €	40%	228 €	1 092 €	5 736 €	
psy/diet - VA	247 €	124 €	371 €	4 452 €	100%	371 €	4 452 €	100%	371 €	4 452 €	40%	148 €	712 €		3 740 €
cab libre 1 - VB	291 €	145 €	436 €	5 232 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	5 232 €	
cab libre 2 -VB	289 €	144 €	433 €	5 196 €	0%	0 €	0 €	100%	433 €	5 196 €	0%	0 €	0 €	5 196 €	
cab libre 1 - VA	218 €	109 €	327 €	3 924 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €		3 924 €
cab libre 2 - VA	227 €	113 €	340 €	4 080 €	0%	0 €	0 €	100%	340 €	4 080 €	0%	0 €	0 €		4 080 €
MG 1 à 6 -VB	3 430 €	1 715 €	5 145 €	61 740 €	100%	5 145 €	61 740 €	100%	5 145 €	61 740 €	83%	4 288 €	42 875 €	18 865 €	
MG 1 à 3 - VA	1 118 €	559 €	1 677 €	20 124 €	100%	1 677 €	20 124 €	100%	1 677 €	20 124 €	67%	1 118 €	8 944 €		11 180 €
			18 894 €	226 728 €		17 358 €	208 296 €		18 131 €	217 572 €		12 741 €	134 048 €	69 757 €	22 924 €

Le compte d'exploitation prévisionnel pour les deux bâtiments est en cours de finalisation, il sera mis en ligne sur l'espace élus et présenté en détail lors du conseil communautaire.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 53 POUR, 2 CONTRE, 5 ABSTENTIONS**

- **DE VALIDER** les propositions de loyers à 8€ net le M² par mois et des provisions sur charge de 4 € HT le M² par mois,
- **DE VALIDER** le compte prévisionnel d'exploitation des deux bâtiments,
- **DE VALIDER** la prise en charge de la vacance par Pré-Bocage Intercom d'un local vacant par bâtiment. Au-delà la vacance par les communes de Villers-Bocage et Val d'Arry sous réserve de l'engagement de ces communes par délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions et actes relatifs à la vacance prise en charge par les communes de Villers-Bocage et Val d'Arry.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-2DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Patrick SAINT-LÔ.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-2DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

DELIBERATION 20190227-2 : URBA_PLUI OUEST : BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle notamment la fusion des deux anciennes intercommunalités, Aunay-Caumont Intercom et Villers-Bocage Intercom dont est issue Pré-Bocage Intercom et que le choix a été de maintenir l'élaboration des deux documents d'urbanisme intercommunaux. Il rappelle également que le PLUi permettra de disposer d'un document d'urbanisme opérationnel favorisant la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement à l'échelle intercommunale. Il s'agira de construire un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes, dans un objectif de développement durable et d'utilisation économe de l'espace.

A cet égard, Monsieur le Président rappelle les objectifs poursuivis par la Communauté de communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi Ouest autour des 4 axes énumérés ci-dessous, à savoir :

1. Habitat : permettre une couverture complète du territoire par un document d'urbanisme unique construit à partir d'objectifs partagés en matière de développement de l'Habitat visant à renforcer la dynamique existante tout en renforçant sa cohérence dans le respect du SCOT.

- Anticiper les besoins des nouvelles populations, pour mieux les appréhender
- Identifier les zones et les espaces à forte pression foncière
- Répondre aux besoins des populations les plus fragiles du territoire
- Renforcer l'offre en logements locatifs
- Renforcer l'offre en logements collectifs
- Concentrer les efforts sur la réhabilitation des logements vacants
- Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement autonome
- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique (via notamment le dispositif habiter mieux...)
- Lutter contre l'habitat indigne
- Valoriser l'identité bocagère du territoire par un renouvellement des modes de construction
- Identifier et prendre en compte les enjeux liés au bâti de la reconstruction

2. Développement économique comprenant l'agricole et le touristique : une identité rurale en mutation avec des modes de développement à renouveler. Un PLUi pour permettre une organisation et une maîtrise du développement en valorisant les atouts du territoire.

- Renforcer le système productif industriel et artisanal
- Réconcilier patrimoine et développement par des projets touristiques locaux et d'échanges (via notamment l'animation, les structures...).
- Consolider des polarités commerciales pour une offre de proximité renforcée
- Conforter l'activité agricole
- Développer la culture

3. Déplacement : Le PLUi, un outil pour pallier l'absence de mobilité de notre population :

- Notamment par le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)
- Renforcer les qualités de fonctionnement du territoire par un projet de mobilité adapté aux caractéristiques du Pré-Bocage
- Par la liaison et déplacement tel que les voies vertes, cyclables, ...

4. Environnement : Le PLUi, un outil pour valoriser la ruralité et l'identité bocagère tout en anticipant la consommation des ressources et d'espaces.

- Organiser et de maîtriser le développement urbain
- Identifier et de valoriser la trame verte et bleue
- Préserver les espaces naturels et agricoles
- Préserver les ressources naturelles et leur gestion parcimonieuse

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-2DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

Il était rappelé, dans la délibération de prescription, que ces quatre axes sont transversaux et en cohérence avec le SCoT du Pré-Bocage. Monsieur le Président précise que ces axes ont été affinés avec le bureau d'étude et en fonction des réflexions menées avec les élus des communes membres et ceci à l'échelle de chaque commune de façon plus localisée que le SCOT.

Monsieur le Président rappelle le schéma de gouvernance adopté lors de la prescription du PLUi Secteur Ouest et modifié à la suite du complément de la délibération de prescription en date 9 juillet 2015 définissant les modalités de travail et de présentation dans le cadre de la concertation avec le public et de la collaboration avec les communes :

Grands principes de la gouvernance du PLUi :

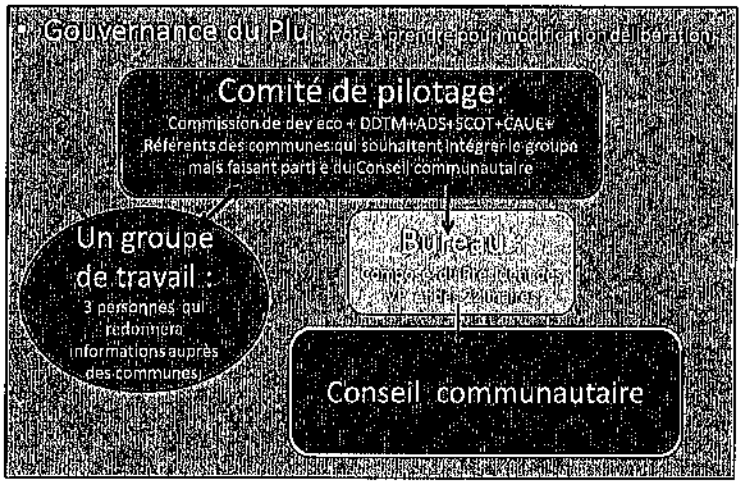

Élaboration du PLUi

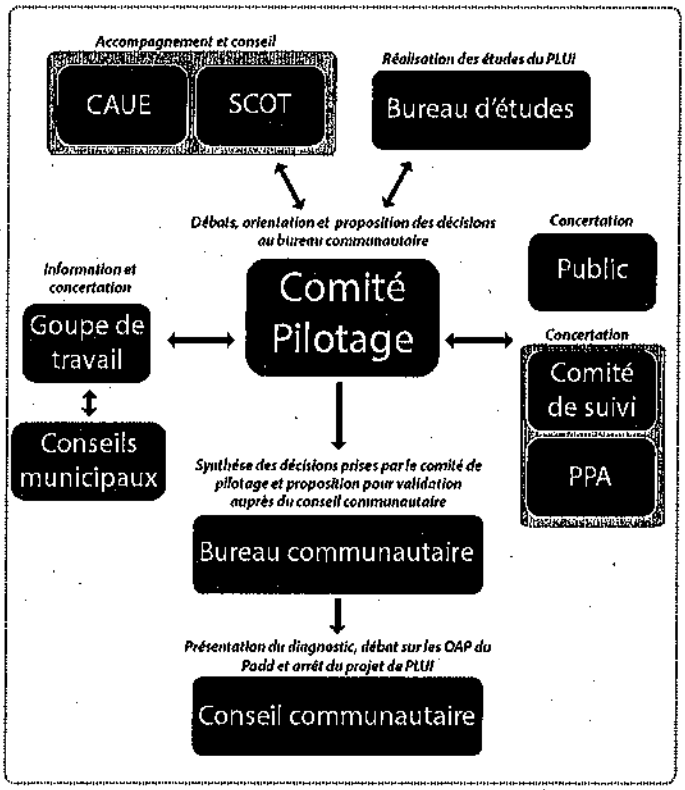

Charte de gouvernance - Elaboration d'un PLUi // 07 juillet 2015 - CAUE 14

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-2DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

Monsieur le Président rappelle également les modalités de la concertation définit lors de la prescription de l'élaboration, qui ont été les suivantes :

- Moyens d'information utilisés :
  - **Affichage** de la délibération de prescription pendant au moins un mois dans toutes les mairies et au siège de la communauté de communes ;
  - **Mise à disposition de la population et des associations locales**, en continu et pendant toute la durée de l'élaboration du PLU communautaire, dans les différentes mairies des communes membres de la CDC et au siège de la CDC, d'un **dossier reflétant l'état** d'avancement de la réflexion autour du projet aux heures d'ouverture des mairies et/ou de la communauté de communes en fonction du lieu de consultation ;
  - **Information** à travers divers supports de communication (publication de bulletins d'informations, site internet, exposition, ...). D'autres modalités de la concertation pourront être définies ultérieurement.
  - Conformément à l'article **L.153-12 du Code de l'urbanisme**, **un débat a eu lieu au sein du Conseil Communautaire et de chaque Conseil Municipal** sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) mentionné aux articles L.151-5 au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :
  - **Mise à disposition** d'un **registre** destiné à recevoir les observations et contributions formulées par le public aux heures d'ouverture des mairies et/ou de la communauté de communes en fonction du lieu de consultation ;
  - Réalisation de **Réunions publiques** portant sur l'élaboration du projet ;

Lorsqu'il existe une ou plusieurs cartes communales sur le périmètre d'élaboration du PLUI, le Ministère de la Cohésion des Territoires recommande de prévoir, à la suite d'une enquête publique, l'abrogation des cartes communales en vigueur sur le territoire au moment de l'approbation de ce PLUI. Les cartes communales concernées sont :

- Cahagnes
- Jurques
- Roucamps
- Coulvain
- La Bigne
- Saint-Georges-d'Aunay
- Saint-Jean-des-Essartiers

Ainsi, il sera proposé d'abroger ces cartes communales conjointement à l'enquête publique du PLUi Secteur Ouest et ainsi assurer la mise en place des PLUi sur les communes concernées sans risque juridique.

Le Conseil communautaire,
Vu l'article **L.101-2 du Code de l'urbanisme** fixant les objectifs généraux de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme et de développement durable ;
Vu les articles **L.151-1 à L.151-43** et **R.151-1 à R.151-53 du Code de l'urbanisme** relatifs au contenu du PLUi ;
Vu les articles **L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme** relatifs à la concertation ;
Vu l'article **R.153-3 du Code de l'urbanisme** relatif au bilan de la concertation ;
Vu l'article **L.153-14 du Code de l'urbanisme** relatif à l'arrêt du projet de PLUi ;
Vu le VI de l'article **12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015** relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2015, donnant compétence à la communauté de communes de Aunay-Caumont Intercom en matière d'élaboration et de révision du plan local d'urbanisme intercommunal et procédures relatives aux documents d'urbanisme de planification communaux existants (PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant la fusion de Villers-Bocage intercom et d'Aunay-Caumont-Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que **Pré-Bocage Intercom** reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-2DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

Vu l'article **L.153-9 du Code de l'urbanisme** qui précise que « **l'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article L.153-8** peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence ».

Vu les délibérations **n°20150506 – 2 du 6 mai 2015 et n°20150709 – 1 du 9 juillet 2015** par laquelle le Conseil Communautaire de Aunay-Caumont Intercom a prescrit l'élaboration de son PLUi et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération **n°20170201 – 5 du 1er février 2017** fixant les modalités de l'exercice des compétences à la suite de la fusion créant Pré-Bocage Intercom ;

Vu la délibération **n°20170201 – 14 du 1er février 2017** fixant les modalités de la charte de gouvernance à la suite de la fusion créant Pré-Bocage Intercom ;

Vu le débat effectué au sein du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la délibération **n°20171206 - 18 du 06 décembre 2017** en actant la tenue ;

Vu les débats effectués aux seins des Conseils Municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les délibérations en actant la tenue annexées à la présente délibération ;

Vu les modifications apportées par la loi portant **évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN** et plus spécifiquement son **article 35** complétant **l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme** par un alinéa rédigé comme suit « *Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme* » ;

Vu l'article R.104-9 du Code de l'urbanisme et les deux sites Natura 2000 présent sur le territoire, l'élaboration du PLUi Secteur Ouest de Pré-Bocage Intercom est soumise à évaluation environnementale ;

Vu les pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le rapport de présentation, le PADD, les pièces réglementaires (règlement écrit, règlements graphiques, orientations d'aménagement et de programmation) et notamment les objectifs du PADD :

- **Orientation 1 : Conforter une identité forte et singulière dans le grand paysage Normand ;**
- **Orientation 2 : Renforcer l'armature territoriale pour un cadre de vie de proximité ;**
- **Orientation 3 : Assurer un développement respectueux des spécificités environnementales de l'Ouest du Pré-Bocage.**

Vu la concertation publique (avec la population) qui s'est déroulée selon les modalités rappelées dans le bilan de la concertation dressé et annexé à la présente délibération ;

Vu la collaboration (avec les communes membres) qui s'est déroulée conformément **au 1° de l'article L.153-8** du **Code de l'urbanisme** et selon les modalités rappelées dans le bilan de la collaboration avec les communes dressé et annexé à la présente délibération ;

Considérant la présentation des principaux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de leur traduction règlementaire dans les principaux documents du PLUi Secteur Est effectuée en séance de ce jour ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-2DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

Considérant que le projet de PLUi tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être arrêté et transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés à leur demande puis soumis à enquête publique ;

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONFIRME** que la concertation et la collaboration relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Secteur Est se sont déroulées conformément aux modalités fixées par les délibérations n°20150506 – 2 du 6 mai 2015 et n°20150709 – 1 du 9 juillet 2015 ;
- **CLOT** la concertation avec le public et en tire le bilan annexé à la présente délibération;
- **CLOT** la collaboration avec les communes et en tire le bilan annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** d'arrêter le projet de PLUi tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions des articles **L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme**, le projet de PLUi arrêté est transmis pour avis :

- Au Préfet du Calvados et aux services de l'Etat ;
- Au Président du Conseil Régional de Normandie ;
- Au Président du Conseil Départemental du Calvados;
- Au Président de l'établissement public en charge du SCoT de Pré-Bocage Intercom ;
- Au Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- À la Commission Départementale de la Préservation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
- À la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- À la Présidente de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
- Aux bailleurs sociaux présents sur le territoire intercommunal ;
- À l'Institut National de l'origine et de la qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée ;
- Au Centre National de la Propriété Forestière ;
- Aux Présidents des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés :
- Au Président de la Communauté de communes de la Vire au Noireau ;
- Au Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse-Normande ;
- Au Président de la Communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon ;
- Au Président de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer ;
- Au Président de la communauté de communes de Bayeux Intercom ;
- Au Président de la communauté de communes de Isigny Omaha Intercom ;
- Au Président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo ;
- Aux SCOT limitrophes (SCOT du Bessin, SCOT Caen Métropole, SCOT du Bocage Virois, SCoT du Saint-Lois) ;
- Aux Maires des communes voisines.

Conformément aux dispositions de l'article **R.153-3 du Code de l'urbanisme**, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Pré-Bocage Intercom ainsi qu'au pôle de Villers-Bocage et dans l'ensemble des mairies de la Communauté de communes durant un mois aux heures et jours d'ouvertures habituels.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-2DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et au second pôle de Pré-Bocage Intercom situé à Villers-Bocage en versions numérique et papier ainsi que dans l'ensemble des communes aux heures et jours d'ouvertures habituels en version numérique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-2090227-3DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Patrick SAINT-LÔ.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-2090227-3DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

DELIBERATION 20190227-3 : URBA_PLUI EST : BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle notamment la fusion des deux anciennes intercommunalités, Aunay-Caumont Intercom et Villers-Bocage Intercom dont est issue Pré-Bocage Intercom et que le choix a été de maintenir l'élaboration des deux documents d'urbanisme intercommunaux.

A cet égard, Monsieur le Président rappelle les objectifs poursuivis par la Communauté de communes dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, à savoir :

L'habitat

- Assurer un équilibre entre le renforcement des pôles principaux de Villers Bocage et de Noyers-Missy, les pôles scolaires et le développement des communes rurales.
- Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire et promouvoir les nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins de la population et du territoire ainsi qu'à la typologie des lieux.

Le développement économique

- Assurer le développement des sites stratégiques économiques de Villers-Bocage dans le respect de l'environnement, du paysage et des ressources en eau. Il était prévu, lors du lancement de la procédure à travers la délibération de prescription, également le développement du site stratégique de la commune déléguée de Val d'Arry, Tournay-sur-Odon. Néanmoins, après la réalisation d'une étude sur les prédispositions de zones humides de la DREAL faite dans le cadre de l'élaboration du PLUi et vu les conclusions qui ont révélé la présence de plusieurs zones humides sur le périmètre initial, il a été décidé de « **transférer** » ce potentiel sur une autre zone repérée par le SCoT comme secteur stratégique pour le développement économique (Commune déléguée de Seulline, Saint-Georges d'Aunay). Ce transfert a pour double objectif de préserver des zones humides de toute urbanisation tout en permettant le développement économique, vecteur important pour le dynamisme de Pré-Bocage Intercom.
- Soutenir toute l'activité économique locale, notamment l'artisanat, le commerce, le tourisme et les filières énergétiques au sein du territoire.

Le tourisme

- Identifier les secteurs de développement touristique majeurs à valoriser (four à chaux, filière équine, restauration, hébergement, ...).
- Protéger le patrimoine naturel (bocage, chemins creux et sentiers de randonnées, vallées), bâti (fermes manoirs, châteaux, petit patrimoine rural...), historique (circuit du débarquement, reconstruction...) et gastronomique (produits locaux).

Le lien social

- Conforter et développer des sites sportifs et de loisirs, culturels et touristiques permettant le maintien du lien social sur l'ensemble du territoire (exemples : base de loisirs de Le Locheur, halte randonneur de Parfouru sur Odon, Le Doc de Saint Germain d'Ectot, ...).
- Renforcer les services publics, les services de santé et les commerces au sein des pôles de proximité.
- Développer le lien social, le lien entre les générations, les services à la personne et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-2090227-3DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

Le déplacement

- Compléter et hiérarchiser le réseau de déplacement notamment en renforçant les liens entre les pôles et en facilitant l'accès depuis les communes rurales.
- Renforcer les qualités de fonctionnement du territoire en développant les modes de transport alternatifs (covoiturage, bus, voies douces, pédibus, ...).

L'environnement

- Protéger les espaces agricoles (en encadrant le développement urbain pour limiter la consommation d'espace agricole et naturel).
- Préserver les sites de valeur écologique, notamment les vallées, les rivières (La Seulles, l'Aure, l'Odon, ...), les zones humides afin de maintenir et développer les corridors écologiques et de protéger la biodiversité locale.
- Préserver l'identité bocagère du territoire en valorisant la filière bois, en protégeant ou restaurant les haies fonctionnelles et structurantes, et en consolidant les corridors écologiques.

Monsieur le Président rappelle également les modalités de la concertation, qui ont été les suivantes:

- Moyens d'information utilisés :
  - **Affichage** de la présente délibération pendant toutes la durée des études nécessaires dans toutes les mairies et au siège de la communauté de communes ;
  - **Exposition publique** avant que le PLU Intercommunal ne soit arrêté ;
  - **Mise à disposition de la population et des associations locales**, en continu et pendant toute la durée de l'élaboration du PLU communautaire, dans les différentes mairies des communes membres de la CDC et au siège de la CDC, d'un **dossier reflétant l'état** d'avancement de la réflexion autour du projet aux heures d'ouverture des mairies et/ou de la communauté de communes en fonction du lieu de consultation ;
  - Conformément à l'article **L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat a eu lieu au sein du Conseil Communautaire et de chaque Conseil Municipal** sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) mentionné aux articles L.151-5 au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :
  - **Mise à disposition** d'un **registre** destiné à recevoir les observations et contributions formulées par le public aux heures d'ouverture des mairies et/ou de la communauté de communes en fonction du lieu de consultation ;
  - **Réunions publiques** portant sur l'élaboration avant l'arrêt du projet ;

    Lorsqu'il existe une ou plusieurs cartes communales sur le périmètre d'élaboration du PLUI, le Ministère de la Cohésion des Territoires recommande de prévoir, suite à une enquête publique, l'abrogation des cartes communales en vigueur sur le territoire au moment de l'approbation de ce PLUI. Les cartes communales concernées sont :
    - Amayé-sur-Seulles
    - Anctoville
    - Longraye
    - Bonnemaison
    - Courvaudon
    - Epinay-sur-Odon
    - Landes-sur-Ajon
    - Longvillers
    - Le Locheur

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-2090227-3DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

Ainsi, il sera proposé d'abroger ces cartes communales conjointement à l'enquête publique du PLUi Secteur Est et ainsi assurer la mise en place des PLUi sur les communes concernées sans risque juridique.

Le Conseil communautaire,
Vu l'article **L.101-2 du Code de l'urbanisme** fixant les objectifs généraux de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme et de développement durable ;
Vu les articles **L.151-1 à L.151-43** et **R.151-1 à R.151-53 du Code de l'urbanisme** relatifs au contenu du PLUi ;
Vu les articles **L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme** relatifs à la concertation ;
Vu l'article **R.153-3 du Code de l'urbanisme** relatif au bilan de la concertation ;
Vu l'article **L.153-14 du Code de l'urbanisme** relatif à l'arrêt du projet de PLUi ;
Vu le VI de l'article **12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015** relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015, donnant compétence à la communauté de communes de Villers-Bocage Intercom en matière d'élaboration et de révision du plan local d'urbanisme intercommunal et procédures relatives aux documents d'urbanisme de planification communaux existants (PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant la fusion de Villers-Bocage intercom et d'Aunay-Caumont-Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que **Pré-Bocage Intercom** reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue ;
Vu l'article **L.153-9 du Code de l'urbanisme** qui précise que « l 'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article **L.153-8** peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence ».
Vu la délibération **n°2015 – 96 du 16 décembre 2015** par laquelle le Conseil Communautaire de Villers-Bocage Intercom a prescrit l'élaboration de son PLUi et fixant les modalités de la concertation;

Vu la délibération **n°20170201 – 5 du 1er février 2017** fixant les modalités de l'exercice des compétences à la suite de la fusion créant Pré-Bocage Intercom ;

Vu la délibération **n°20170201 – 14 du 1er février 2017** fixant les modalités de la charte de gouvernance à la suite de la fusion créant Pré-Bocage Intercom ;

Vu le débat effectué au sein du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la délibération **n°20171206 - 17 du 06 décembre 2017** en actant la tenue ;

Vu les débats effectués aux seins des 17 Conseils Municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les délibérations en actant la tenue annexées à la présente délibération ;

Vu les modifications apportées par la loi portant **évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN** et plus spécifiquement son **article 35** complétant **l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme** par un alinéa rédigé comme suit « *Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme* » ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-2090227-3DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

Vu la délibération **20180221-23** du **21 février 2018** par laquelle le Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom décide d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme intercommunal Secteur Est le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, à savoir l'ensemble des articles **R.151-1 à R.151-55** du **Code de l'urbanisme** dans sa rédaction en vigueur à compter du **1er janvier 2016** ;

Vu la décision rendue par l'autorité environnementale **n°2017-2554** du **3 mai 2018** au titre de l'examen au cas par cas soumettant à évaluation environnementale le Plan Local d'Urbanisme Secteur Est ;

Vu les pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le rapport de présentation, le PADD, les pièces réglementaires (règlement écrit, règlements graphiques, orientations d'aménagement et de programmation) et notamment les objectifs du PADD :

- **Orientation 1 : Conforter l'armature urbaine pour contribuer au rayonnement du territoire de Pré-Bocage Intercom ;**
- **Orientation 2 : Stimuler le développement socio-économique du territoire pour assurer son dynamisme et son bon fonctionnement ;**
- **Orientation 3 : Mieux prendre en compte le cadre de vie et l'environnement pour protéger le patrimoine et préserver les ressources du territoire.**

Vu la concertation publique (avec la population) qui s'est déroulée selon les modalités rappelées dans le bilan de la concertation dressé et annexé à la présente délibération ;

Vu la collaboration (avec les communes membres) qui s'est déroulée conformément **au 1° de l'article L.153-8** du **Code de l'urbanisme** et selon les modalités rappelées dans le bilan de la collaboration avec les communes dressé et annexé à la présente délibération ;

Considérant la présentation des principaux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de leur traduction règlementaire dans les principaux documents du PLUi Secteur Est effectuée en séance de ce jour ;
Considérant que le projet de PLUi tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être arrêté et transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés à leur demande puis soumis à enquête publique ;

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONFIRME** que la concertation et la collaboration relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Secteur Est se sont déroulées conformément aux modalités fixées par la délibération n°2015 – 96 du 16 décembre 2015 ;
- **CLOT** la concertation avec le public et en tire le bilan annexé à la présente délibération;
- **CLOT** la collaboration avec les communes et en tire le bilan annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** d'arrêter le projet de PLUi tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions des articles **L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme**, le projet de PLUi arrêté est transmis pour avis :

- Au Préfet du Calvados et aux services de l'Etat ;
- Au Président du Conseil Régional de Normandie ;
- Au Président du Conseil Départemental du Calvados ;
- Au Président de l'établissement public en charge du SCoT de Pré-Bocage Intercom ;
- Au Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- À la Commission Départementale de la Préservation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-2090227-3DEL-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception préfecture : 01/03/2019

- À la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- À la Présidente de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
- Aux bailleurs sociaux présents sur le territoire intercommunal ;
- À l'Institut National de l'origine et de la qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée ;
- Au Centre National de la Propriété Forestière ;
- Aux Présidents des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés :
- Au Président de la Communauté de communes de la Vire au Noireau ;
- Au Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse-Normande ;
- Au Président de la Communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon ;
- Au Président de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer ;
- Au Président de la communauté de communes de Bayeux Intercom ;
- Au Président de la communauté de communes de Isigny Omaha Intercom ;
- Au Président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo ;
- Aux SCOT limitrophes (SCOT du Bessin, SCOT Caen Métropole, SCOT du Bocage Virois, SCoT du Saint-Lois) ;
- Aux Maires des communes voisines.

Conformément aux dispositions de l'article **R.153-3 du Code de l'urbanisme**, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Pré-Bocage Intercom ainsi qu'au pôle de Villers-Bocage et dans l'ensemble des mairies de la Communauté de communes durant un mois aux heures et jours d'ouvertures habituels.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et au second pôle de Pré-Bocage Intercom situé à Villers-Bocage en versions numérique et papier ainsi que dans l'ensemble des communes aux heures et jours d'ouvertures habituels en version numérique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-4DEL-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-4DEL-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

DÉLIBÉRATION 20190227 - 4 : FIN_BUDGET 895 00 : DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF « TRAVAUX GYMNASE DE VILLERS »

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales stipulant :

« ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le président explique aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer le paiement des factures suivantes :

- Travaux sur gymnase de Villers-Bocage 50 000€ TTC (Frais d'honoraires frais d'études)

Considérant que le budget n'est pas encore voté,

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DE DONNER** leur accord pour le paiement des montants indiqués ci-dessus avant le vote du budget
- **D'AUTORISER** le Président à inscrire ces sommes au budget principal 2019.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

CC BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-5_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-5_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DÉLIBÉRATION 20190227 - 5 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET SPANC N°89501

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du BUDGET SPANC N°89501 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

89501 - SPANC-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	640222,00	388235,00	1 028457,00
Titres de recettes émis (b)	283093,22	148029,01	431122,23
Réductions de titres (c)		4977,00	4977,00
Recettes nettes (d = b - c)	283093,22	143052,01	426145,23
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	640222,00	388235,00	1 028457,00
Mandats émis (f)	269141,78	125584,24	394726,02
Annulations de mandats (g)		1123,15	1123,15
Dépenses nettes (h = f - g)	269141,78	124461,09	393602,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	13951,44	18590,92	32542,36
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-5_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89501 - SPANC-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
SPANC-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	-6389,13		13951,44		20340,57
Fonctionnement	101594,17		18590,92		120185,09
Sous-Total	107983,30		32542,36		140525,66
TOTAL III	107983,30		32542,36		140525,66
TOTAL I + II + III	107983,30		32542,36		140525,66

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-6_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-6_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-6 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET BUREAU DE VIRE N°89504

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du BUDGET BUREAU DE VIRE N°89504 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

89504 - BAT R VIRE ACI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	834 000,00	4 310,00	838 310,00
Titres de recettes émis (b)	142 354,95	4 529,61	146 884,56
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	142 354,95	4 529,61	146 884,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	834 000,00	4 310,00	838 310,00
Mandats émis (f)	41 078,71	381,95	41 460,66
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	41 078,71	381,95	41 460,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	101 276,24	4 147,66	105 423,90
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-6_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89504 - BAT R VIRE ACI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
BAT R VIRE ACI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	-107901,50		101276,24		-6625,26
Fonctionnement	17155,76	17155,76	4147,66		4147,66
Sous-Total	-90745,74	17155,76	105423,90		-2477,60
TOTAL II	-90745,74	17155,76	105423,90		-2477,60
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-90745,74	17155,76	105423,90		-2477,60

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-7_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-7_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-7 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET ZA NOIRES TERRES N°89505

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Le compte de gestion du BUDGET ZA NOIRES TERRES N°89505 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

89505 - ZA N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	653 250,00	792 215,00	1 445 465,00
Titres de recettes émis (b)	623 862,29	626 646,92	1 250 509,21
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	623 862,29	626 646,92	1 250 509,21
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	653 250,00	792 215,00	1 445 465,00
Mandats émis (f)	623 862,29	759 129,22	1 382 991,51
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	623 862,29	759 129,22	1 382 991,51
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		132 482,30	132 482,30

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-7_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89505 - ZA N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
ZA N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement	138965,54		-132482,30		6483,24
Sous-Total	138965,54		-132482,30		6483,24
TOTAL II	138965,54		-132482,30		6483,24
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	138965,54		-132482,30		6483,24

✓ **Vote : Le consell communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-8_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-8_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-8 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET CLAIREFONTAINE N°89508

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du BUDGET CLAIREFONTAINE N°89508 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

89508 - CLAIRFONTAINE VB-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	311 674,66	311 685,00	623 359,6
Titres de recettes émis (b)	311 674,66	311 674,93	623 349,5
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	311 674,66	311 674,93	623 349,5
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	311 674,66	311 685,00	623 359,6
Mandats émis (f)	311 674,66	311 674,66	623 349,3
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	311 674,66	311 674,66	623 349,3
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,27	0,2
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-8_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89508 - CLAIRFONTAINE VB-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
CLAIRFONTAINE VB-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement	-0,27		0,27		
Sous-Total	-0,27		0,27		
TOTAL II	-0,27		0,27		
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-0,27		0,27		

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-9_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-9_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-9 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET PREBO CAP N°89509

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du BUDGET PREBO CAP N°89509 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

89509 - PREBO CAP-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 402 985,00	124 520,00	1 527 505,(
Titres de recettes émis (b)	603 429,94	123 893,82	727 323,:
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	603 429,94	123 893,82	727 323,:
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 402 985,00	124 520,00	1 527 505,(
Mandats émis (f)	878 969,97	16 896,33	895 866,:
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	878 969,97	16 896,33	895 866,:
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		106 997,49	
(h - d) Déficit	275 540,03		168 542,:

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-9_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89509 - PREBO CAP-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
PREBO CAP-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	-434432,32		-275540,03		-709972,35
Fonctionnement	0,39	0,39	106997,49		106997,49
Sous-Total	-434431,93	0,39	-168542,54		-602974,86
TOTAL II	-434431,93	0,39	-168542,54		-602974,86
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-434431,93	0,39	-168542,54		-602974,86

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-10_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-10_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-10 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET CLEMENCEAU N°89510

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du BUDGET CLEMENCEAU N°89510 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

89510 - CLEMENCEAU VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	51 210,06	235 810,00	287 020,06
Titres de recettes émis (b)	51 210,06	235 800,00	287 010,06
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	51 210,06	235 800,00	287 010,06
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	51 210,06	235 810,00	287 020,06
Mandats émis (f)	51 210,06	178 255,05	229 465,11
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	51 210,06	178 255,05	229 465,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		57 544,95	57 544,95
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-10_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89510 - CLEMENCEAU VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
CLEMENCEAU VBI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement	-0,05		57544,95		57544,90
Sous-Total	-0,05		57544,95		57544,90
TOTAL II	-0,05		57544,95		57544,90
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-0,05		57544,95		57544,90

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-11_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-11_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-11 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET ZA VAL D'ARRY N°89511

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du BUDGET ZA VAL D'ARRY N°89511est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

89511 - ZA VAL D ARRY-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 242 400,00	1 252 410,00	2 494 810,0
Titres de recettes émis (b)		182 423,78	182 423,7
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		182 423,78	182 423,7
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 242 400,00	1 252 410,00	2 494 810,0
Mandats émis (f)	181 572,78	181 572,78	363 145,5
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	181 572,78	181 572,78	363 145,5
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		851,00	
(h - d) Déficit	181 572,78		180 721,7

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-11_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89511 - ZA VAL D ARRY-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
ZA VAL D ARRY-CC PRE-BOCAGE					
Investissement			-181572,78		-181572,78
Fonctionnement			851,00		851,00
Sous-Total			-180721,78		-180721,78
TOTAL II			-180721,78		-180721,78
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-180721,78		-180721,78

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-12_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-12_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-12 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY N°89513

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du BUDGET PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY N°89513 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

89513 - PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 468948,20	75163,00	4 544111,20
Titres de recettes émis (b)	14537,10		14537,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	14537,10		14537,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 468948,20	75163,00	4 544111,20
Mandats émis (f)	47983,82		47983,82
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	47983,82		47983,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	33446,72		33446,72

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-12_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89513 - PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE					
Investissement			-33446,72		-33446,72
Fonctionnement					
Sous-Total			-33446,72		-33446,72
TOTAL II			-33446,72		-33446,72
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-33446,72		-33446,72

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-13_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-13_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-13 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET PSLA CAUMONT N°89514

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du BUDGET PSLA CAUMONT N°89514 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

89514 - PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 405200,00	42344,00	1 447544,00
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 405200,00	42344,00	1 447544,00
Mandats émis (f)	10158,24		10158,24
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	10158,24		10158,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	10158,24		10158,24

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-13_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

89514 - PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE					
Investissement			-10158,24		-10158,24
Fonctionnement					
Sous-Total			-10158,24		-10158,24
TOTAL II			-10158,24		-10158,24
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-10158,24		-10158,24

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCO

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-14_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-14_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-14 : FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET PRINCIPAL N°89500

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL N°89500 est présenté en présence de Madame la comptable publique de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

89500 - CC PRE-BOCAGE INTERCOM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 872949,71	9 158306,34	12 031256,05
Titres de recettes émis (b)	1 257938,93	7 110735,83	8 368674,76
Réductions de titres (c)		117854,79	117854,79
Recettes nettes (d = b - c)	1 257938,93	6 992881,04	8 250819,97
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 872949,71	9 158306,34	12 031256,05
Mandats émis (f)	1 498007,67	6 345346,80	7 843354,47
Annulations de mandats (g)	37421,23	148968,60	186389,83
Dépenses nettes (h = f - g)	1 460586,44	6 196378,20	7 656964,64
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		796502,84	593855,33
(h - d) Déficit	202647,51		

89500 - CC PRE-BOCAGE INTERCOM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	126279,81		-202647,51		-76367,70
Fonctionnement	2 885669,82	173915,91	796502,84		3 508256,75
TOTAL I	3 011949,63	173915,91	593855,33		3 431889,05

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-14_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-14BIS-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-14BIS-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

DELIBERATION 20190227-14 BIS : FIN_BUDGET : DESIGNATION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

- Vu l'article L. 2121-14 du CGCT précisant que le président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Le président doit se retirer au moment du vote.

- Par conséquent, il est rappelé que Monsieur Gérard LEGUAY, Président de la communauté de communes se retirera pour le vote des comptes administratifs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Pierre LEFEVRE, président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-15_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-15_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-15 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT ET RAR__BUDGET SPANC N°89501

Le compte administratif 2018 du **budget SPANC** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

	Report n-1 (2017)	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	101 594,17 €	124 461,09 €	143 052,01 €	18 590,92 €	120 185,09 €
INVESTISSEMENT	6 389,13 €	269 141,78 €	283 093,22 €	13 951,44 €	20 340,57 €
TOTAL Résultat GLOBAL		393 602,87 €	426 145,23 €	32 542,36 €	140 525,66 €
				Excédent de cloture 2018	Excédent global de cloture

	Report n-1 (2017)	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	Résultat cumulé	
INVESTISSEMENT	6 389,13 €	269 141,78 €	283 093,22 €	13 951,44 €	20 340,57 €	
RAR	- €	270 575,20 €	270 575,20 €	- €	- €	RAR
resultat cumulé SI avec RAR (positif donc pas besoin alimenter 1068)					20 340,57 €	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					- €	1068
report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté					120 185,09 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : Excédent de INVESTISSEMENTreporté					20 340,57 €	,001 RESULTAT INVESTISEMENT à reporter

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-16_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-16_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-16 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT ET RAR__BUDGET BUREAU DE VIRE N°89504

Le compte administratif 2018 du **budget BUREAU DE VIRE** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

89504- CA 2018 BAT RUE DE VIRE

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	381,95 €	4 529,61 €	4 147,66 €	4 147,66 €
SECTION d investissement	-107 901,50 €	41 078,71 €	142 354,95 €	101 276,24 €	-6 625,26 €
TOTAL Résultat GLOBAL		41 460,66 €	146 884,56 €	**105 423,90 €**	**-2 477,60 €**
				Excédent de cloture 2018	**Déficit global de cloture**

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	-107 901,50 €	41 078,71 €	142 354,95 €	101 276,24 €	-6 625,26 €	
RAR		84 834,15 €	232 901,21 €	148 067,06 €	148 067,06 €	RAR
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					*141 441,80 €*	
inscription au 1068						1068
Fonctionnement		381,95 €	4 529,61 €	4 147,66 €	4 147,66 €	

Si Positif donc pas besoin d'alimenter le 1068-
si negatif : peut etre alimenter dans la limite de l'excedent de fonctionnement

report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé - 1068)					4 147,66 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : DEFICIT d INVESTISSEMENT reporté					-6 625,26 €	,001 RESULTAT INVESTISEMENT à reporter

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-17_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-17_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-17 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT__BUDGET ZA NOIRES TERRES N°89505

Le compte administratif 2018 du **budget BUREAU ZA Noires Terres** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

895 05 - CA 2018 ZA DES NOIRES TERRES

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 965,54 €	759 129,22 €	626 646,92 €	-132 482,30 €	6 483,24 €
SECTION d investissement	0,00 €	623 862,29 €	623 862,29 €	0,00 €	0,00 €
					6 483,24 €
				Délicit de cloture 2018	Excédent global de cloture

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	0,00 €	623 862,29 €	623 862,29 €	0,00 €	0,00 €	
RAR		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RAR
INVEstissement+ RAR					0,00 €	Posté doc pas besoin d'alimenter le 1068
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €	1068
Fonctionnement		759 129,22 €	626 646,92 €	-132 482,30 €	6 483,24 €	

Si Positif doc pas besoin d'utiliser le 1068- si negatif peut être alimenter dans la limite de l'excédent de fonctionnement

report en recettes de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté					6 483,24 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : déficit de INVESTISSEMENT reporté					0,00 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-18_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-18_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-18 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT__BUDGET CLAIREFONTAINE N°89508

Le compte administratif 2018 du **budget BUREAU CLAIREFONTAINE** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

89508_ZA CLAIREFONTAINE _CA 2018

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,27 €	311 674,66 €	311 674,93 €	0,27 €	0,00 €
SECTION d investissement		311 674,66 €	311 674,66 €	0,00 €	0,00 €
					0,00 €

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	0,00 €	311 674,66 €	311 674,66 €	0,00 €	0,00 €	
RAR		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
INVEstissement+ RAR					0,00 €	Positif donc pas besoin d'alimenter le 1068
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €	1068
Fonctionnement		311 674,66 €	311 674,93 €	0,27 €	0,00 €	
report en recettes de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté					0,00 €	002
report en recettes de l'INVESTISSEMENT : déficit de l'INVESTISSEMENT reporté					0,00 €	001

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-19 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT ET RAR__BUDGET PREBO CAP N°89509

Le compte administratif 2018 du **budget PREBO CAP** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

89509- CA 2018 PREBOCAP

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	16 896,33 €	123 893,82 €	106 997,49 €	106 997,49 €
SECTION d investissement	-434 432,32 €	878 969,97 €	603 429,94 €	-275 540,03 €	-709 972,35 €
				-168 542,54 €	-602 974,86 €
				Déficit de cloture 2018	Déficit global de cloture

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	-434 432,32 €	878 969,97 €	603 429,94 €	-275 540,03 €	-709 972,35 €	
RAR		67 433,29 €	379 040,44 €	311 607,15 €	311 607,15 €	RAR
INVEstissement+ RAR					-398 365,20 €	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					106 997,49 €	1068 Il faut donc prélevé afin d'alimenter le 1068- il reste il peut être prélevé dans la limite de l'excédent de fonctionnement
Fonctionnement		16 896,33 €	123 893,82 €	106 997,49 €	106 997,49 €	
report en recettes de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté					0,00 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : déficit de INVESTISSEMENT reporté					-709 972,35 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-20_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-20_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-20 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT__BUDGET CLEMENCEAU N°89510

Le compte administratif 2018 du **budget CLEMENCEAU** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur LEGUAY):**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

89510- CA 2018- Clemenceau							
	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-0,05 €	178 255,05 €	235 800,00 €	57 544,95 €	57 544,90 €		
SECTION d investissement		51 210,06 €	51 210,06 €	0,00 €	0,00 €		
					57 544,90 €		
	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé		
Investissement	0,00 €	51 210,06 €	51 210,06 €	0,00 €	0,00 €		
RAR		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
INVEstissement+ RAR					0,00 €	RAR	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €	1068	Si l'excédent de fonctionnement
Fonctionnement		178 255,05 €	235 800,00 €	57 544,95 €	57 544,90 €		
report en recettes de fonctionnement : excedent de fonctionnement reporté					57 544,90 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter	
report en recettes de INVESTISSEMENT : deficit de INVESTISSEMENT reporté					0,00 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter	

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-21_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-21_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-21 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT ET RAR__BUDGET ZA VAL D'ARRY N°89511

Le compte administratif 2018 du **budget ZA VAL D'ARRY** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procèdera au vote ;

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

CA 2018 ZA VAL D ARRY					
	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT		181 572,78 €	182 423,78 €	851,00 €	851,00 €
SECTION d investissement		181 572,78 €	0,00 €	-181 572,78 €	-181 572,78 €
					-180 721,78 €

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	0,00 €	181 572,78 €	0,00 €	-181 572,78 €	-181 572,78 €	
RAR		0,00 €	181 572,78 €	181 572,78 €	181 572,78 €	
INVEstissement+ RAR					0,00 €	Positif donc pas besoin d'alimenter le 1068
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €	1068
Fonctionnement		181 572,78 €	182 423,78 €	851,00 €	851,00 €	
report en recettes de fonctionnement : excedent de fonctionnement reporté					851,00 €	002
report en recettes de INVESTISSEMENT : deficit de INVESTISSEMENTreporté					-181 572,78 €	001

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-22_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-22_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-22 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT ET RAR__BUDGET PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY N°89513

Le compte administratif 2018 du **budget PSLA VILLERS-BOCAGE/Val d'Arry** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président devra se retirer pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procèdera au vote.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

89513- CA 2018 PSLA VILLERS VAL D ARRY

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION d investissement	0,00 €	47 983,82 €	14 537,10 €	-33 446,72 €	-33 446,72 €
TOTAL Résultat GLOBAL		47 983,82 €	14 537,10 €	-33 446,72 €	-33 446,72 €
				Déficit de cloture 2018	Déficit global de cloture

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	0,00 €	47 983,82 €	14 537,10 €	-33 446,72 €	-33 446,72 €	
RAR		373 125,60 €	776 204,90 €	403 079,30 €	403 079,30 €	RAR
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068						
inscription au 1068					0,00 €	1068
Fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Si Positif donc pas besoin d'alimenter le 1068-
si negatif : peut etre alimenter dans la limite de l'excedent de fonctionnement

report en recettes de fonctionnement Excedent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)				0,00 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : DEFICIT de INVESTISSEMENT reporté				-33 446,72 €	,001 RESULTAT INVESTISEMENT à reporter

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-23_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-23_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227- 23 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT ET RAR__BUDGET PSLA CAUMONT N°89514

Le compte administratif 2018 du **budget PSLA CAUMONT** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procèdera au vote ;

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur LEGUAY):**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

89514 - CA 2018 PSLA CAUMOIIT

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION d'investissement	0,00 €	10 158,24 €	0,00 €	-10 158,24 €	-10 158,24 €
TOTAL Résultat GLOBAL		10 158,24 €	0,00 €	-10 158,24 €	-10 158,24 €
				Déficit de doture 2018	Déficit global de cloture

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	0,00 €	10 158,24 €	0,00 €	-10 158,24 €	-10 158,24 €	
RAR		57 600,00 €	375 527,00 €	317 927,00 €	317 927,00 €	RAR
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					307 768,76 €	Si Pas d'où conc pas besoin d'alimenter le 1068 si negatif : peut etre alimenté dans la limite de l'excédent de fonctionnement
reaffectation au 1068					0,00 €	1068
Fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)				0,00 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : DEFICIT de INVESTISSEMENT reporté				-10 158,24 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE IN... COM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-24_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL, Gérard LEGUAY Président,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-24_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227- 24 : FIN_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET REPORT DU RESULTAT ET RAR_BUDGET PRINCIPAL N°89500

Le compte administratif 2018 du **budget Principal** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.

Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procèdera au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Monsieur LEGUAY)**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget de l'exercice 2019 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2018 :**

89500 CA 2018 BP PRINCIPAL

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 711 753,91 €	6 196 378,20 €	6 992 881,04 €	796 502,84 €	3 508 256,75 €
SECTION d investissement	126 279,81 €	1 460 586,44 €	1 257 938,93 €	-202 647,51 €	-76 367,70 €
TOTAL Résultat GLOBAL		7 656 964,64 €	8 250 819,97 €	593 855,33 €	3 431 889,05 €
				Excédent de cloture 2018	Excédent global de cloture

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	126 279,81 €	1 460 586,44 €	1 257 938,93 €	-202 647,51 €	-76 367,70 €	
RAR		388 726,02 €	294 798,30 €	-93 927,72 €	-93 927,72 €	RAR
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					-170 295,42 €	
Inscription au 1068					170 295,42 €	1068
Fonctionnement		6 196 378,20 €	6 992 881,04 €	796 502,84 €	3 508 256,75 €	

Si Positif donc pas besoin d'alimenter le 1068 - si negatif : peut etre alimenter dans la limite de l'excedent de fonctionnement

report en recettes de fonctionnement : Excedent de fonctionnement reporté (Excédant cumulé -1068)		3 337 961,33 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT a reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : déficit de INVESTISSEMENT reporté		-76 367,70 €	,001 RESULTAT INVESTISEMENT a reporter

Le compte administratif est présenté oralement, conformément au livret de présentation du compte budgétaire joint au rapport de présentation et est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 12/03/2019
Date de réception préfecture : 12/03/2019

DELIBERATION 20190227-25 : FIN_BUDGET 2019 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : PRESENTATION DOB ET DU ROB

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.
La communauté de communes Pré-Bocage Intercom comporte une commune de plus de 3500 et est donc concerné par cette mesure.

Le rapport d'orientations budgétaires a été présenté oralement lors du conseil communautaire et sera communiqué dans le compte rendu. Il sera également disponible sur le site internet (accessible avec vos codes d'accès).
Un débat aura lieu pour les projets d'orientations budgétaires

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication des orientations qui seront retranscrites dans le rapport sur les orientations budgétaires pour 2019.Tous les projets d'investissements ainsi que leur financement ont été présentés.
- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2019 organisé en son sein.
- **DE NOTIFIER** cette délibération aux communes qui devront se positionner sur ce rapport.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-26DEL-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-26DEL-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

DELIBERATION 20190227-26 : ENV_ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE VAL-D'ARRY : APPROBATION

Contexte :
Les statuts de Pré-Bocage Intercom indiquent que la communauté de communes « assure la réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement pour le compte de ses communes membres ».

A ce titre, elle mène toute étude portant sur la création ou la révision des zonages d'assainissement. Suite à l'étude menée par le cabinet SOGETI Ingénierie, et à la consultation de la population dans le cadre de l'enquête publique y afférente, Monsieur le Maire de la commune de Val-d'Arry expose le projet de révision de zonage amendé des observations du commissaire enquêteur.

Communes déléguées	Projet initial	Projet définitif ajusté aux observations du commissaire enquêteur
Noyers-Bocage	o Aucune modification du zonage	o Aucune modification du zonage
Missy	o AC pour les secteurs actuellement desservis o Passage en AC des hameaux des Hauts et Bas Monceaux o Passage en AC du hameau de la Felière o Maintien en ANC sur le reste des secteurs non étudiés	o AC pour les secteurs actuellement desservis o Passage en AC des hameaux des Hauts et Bas Monceaux o Passage en AC du hameau de la Felière Maintien en ANC sur le reste des secteurs non étudiés
Le Locheur	o AC pour les secteurs actuellement desservis o Passage en AC des hameaux de la Conardière et de la Montée o Maintien en ANC sur le reste des secteurs non étudiés	o AC pour les secteurs actuellement desservis o Passage en AC des hameaux de la Conardière et de la Montée o Maintien en ANC sur le reste des secteurs non étudiés
Tournay-sur-Odon	o Passage en AC des hameaux de Villodon et Ragny o Maintien en ANC des hameaux de la Route et La Croix o Maintien en ANC sur le reste des secteurs non étudiés	o **Passage en AC des hameaux de la Croix, La Route, Ragny et Villodon** o Maintien en ANC sur le reste des secteurs non étudiés

Le commissaire enquêteur a émis un **avis favorable sur le projet de révision du zonage d'assainissement** de la commune nouvelle de Val-d'Arry. Cet avis favorable est assorti des **quatre recommandations** suivantes :

1. La possibilité de dérogation de passage, sous dix ans, à l'assainissement collectif (AC) pour tous les propriétaires ayant effectué la mise aux normes de leur assainissement non collectif (ANC).
2. Pour les propriétaires, placés en bordure immédiate extérieure du réseau AC : la possibilité de se raccorder au réseau AC, au moment de l'exécution des travaux, après concertation.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-26DEL-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

3. La mise en réseau AC de la Route avec une STEP spécifique ainsi que la mise en réseau AC de Villodon, Ragny et La Croix avec une STEP commune.
4. Le raccordement en AC de la Base de Loisirs de Le Locheur et des parcelles listées ci-après :

Extrait du rapport du commissaire enquêteur, du 26 décembre 2018 :

- *« La parcelle 332 est la seule zone classée en 1AU du futur PLUi en cours d'élaboration. Cette parcelle jouxte le réseau AC du projet et doit être intégrée au zonage AC ;*
- *La parcelle 128, très difficile à assainir doit faire partie du zonage AC ;*
- *La parcelle 236 est bien raccordé au zonage AC, mais seule la partie haute doit être prise en compte car la partie basse ne semble pas pouvoir être reliée à l'AC ;*
- *La parcelle 113 est déjà raccordée à l'AC et doit donc apparaître en jaune sur la cartographie »*

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DE PRENDRE ACTE** des conclusions et de l'avis favorable assorti des recommandations précitées du Commissaire Enquêteur ;
- **D'APPROUVER** le plan de zonage de l'assainissement de la commune de Val-d'Arry ;
- **D'INDIQUER** que le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public dans les mêmes lieux que la consultation du dossier de l'Enquête Publique (aux horaires d'ouverture de l'ensemble des sites).
- **D'INDIQUER** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mêmes lieux que la consultation du dossier de l'Enquête Publique (aux horaires d'ouverture de l'ensemble des sites) et d'une mention dans les journaux ;
- **PRECISER** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-27-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2019 et affichée ce même jour. Pour mémoire le conseil reprenant tous ces points avait dû être annulé pour cause météorologiques.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 50

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT représenté par Monsieur ALICE Son 1er adjoint, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Pascal DELAUNAY, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Sylvie LENOURRICHEL, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, David PICCAND, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, François BISSON, Pascal HUARD, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Danielle HOULBERT donne pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jean-Paul ROUGEREAU donne pouvoir à Rémi THERIN, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jacques LENAULT donne pouvoir à Pascal HUARD, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Luc ROUSSEL donne pouvoir à Norbert LESAGE, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME donne pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Patrick DUCHEMIN donne pouvoir à Claude HAMELIN, Christelle LECAPITAINE, donne pouvoir à Jacky GODARD
Étaient absents excusés : Pierre FABIEN, Alain LENOURRICHEL,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190227-20190227-27-DE
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019

DELIBERATION 20190227-27 : ENV_ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE VAL-D'ARRY – INDEMNISATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Contexte :
Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer sur le paiement suivant :

- **Indemnités du commissaire enquêteur**, Monsieur Pierre FERAL, relatives à l'enquête publique pour le projet de zonage d'assainissement sur la commune de Val-d'Arry **2 073,40 €**

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DONNER** son accord sur le paiement des indemnités du commissaire enquêteur relatives au projet de zonage d'assainissement sur la commune de Val-d'Arry ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à inscrire cette somme au budget principal 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PAYS BOCAGE MIXTE COM

Bureau décisionnel du 29 janvier 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129_1_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mardi 23 janvier 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 13
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE, représenté par Christian GABRIEL

Étaient absents excusés : Christian VENGEONS
Étaient absents : Joseph DESQUESNE,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20190129-1 : AG_COMMUNE D'EPINAY-SUR-ODON : CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT+COMMISSION PAT

La communauté de communes a appris que Madame Flora SICOT n'était plus membre du conseil municipal et par conséquent, n'était plus conseillère communautaire suppléante.

La mairie d'Epinay-Sur-Odon, après avoir délibéré, désignait Monsieur LAMOTTE comme le nouveau conseiller communautaire suppléant de Monsieur Jacques LENAULT. Or, un recours gracieux tendant au retrait de la délibération désignant Monsieur LAMOTTE comme conseiller

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129_1_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

communautaire suppléant, a été fait. Monsieur ROQUELIN est nommé conseiller suppléant de droit.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** le retrait de la délibération désignant Monsieur LAMOTTE comme conseiller communautaire suppléant en date du 12 décembre 2018 ;

ARTICLE 2 : **D'INTEGRER** Monsieur ROCQUELIN comme nouveau membre du conseil communautaire ;

ARTICLE 3 : **D'INTEGRER** Monsieur ROCQUELIN comme nouveau membre de la commission PAT.

Le Président,

Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2019
Et de la publication le 05 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-2_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mardi 23 janvier 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 13
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE, représenté par Christian GABRIEL

Étaient absents excusés : Christian VENGEONS
Étaient absents : Joseph DESQUESNE,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20190129-2 : ENV_ODON : CONDUITE DES TRAVAUX DE LA 2EME TRANCHE DU PPRE

Contexte :

La commission de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est prévue le 20 mars 2019, soit dans 9 semaines (au 15.01.2019).

Dans ce cadre, il est demandé l'autorisation de conduire les travaux de la 2ème tranche du PPRE du Bassin Versant de l'Odon, sans avoir reçu la notification de l'AESN.

Estimation de l'engagement de la collectivité sur ces 9 semaines :

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-2_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

- Si végétation : Plafond de 3 500 € x 9 semaines = 31 500 €
- Si travaux de clôture et aménagement : Plafond de 6 000 € x 9 = 54 000 €

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'AUTORISER** la conduite des travaux de la 2ème tranche du PPRE du Bassin Versant de l'Odon, sans avoir reçu la notification de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont la commission est prévue le 20 mars 2019 ;

ARTICLE 2 : **D'APPROUVER** l'estimation de l'engagement de la collectivité mentionné ci-dessus ;

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document y afférent.

Le Président,

Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2019
Et de la publication le 05 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-3_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mardi 23 janvier 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 13
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE, représenté par Christian GABRIEL

Étaient absents excusés : Christian VENGEONS
Étaient absents : Joseph DESQUESNE,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20190129-3 : ENV_RECENSEMENT DES MARES : ACCUEIL D'UN STAGIAIRE ET CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN)

Contexte :

Une offre a été lancée pour l'accueil d'un stagiaire entre avril et août 2019.

Mission de stage : Participation à la conduite d'une étude sur les mares du territoire de Pré-Bocage Intercom en lien avec le PRAM (Programme Régional d'Action en faveur des Mares)

Par délibération en date du 07 novembre 2018, Pré-Bocage Intercom a délibéré sur le fait de proposer l'inscription au budget 2019 des enveloppes nécessaires à la conduite des études sur les mares du territoire en lien avec le PRAM.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-3_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Dans le cadre de son Programme Régional d'Actions en faveur des Mares, **le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie Ouest apporte son appui aux politiques publiques et accompagne Pré-Bocage Intercom dans son projet d'étude sur les mares du territoire.**

En lien avec le PRAM Normandie du Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest, le stagiaire assurera les missions suivantes :

- Communication locale sur la démarche d'inventaire (Production d'affiches, flyers, articles de presse, ...) ;
- Pré-identification informatique des réseaux de mares potentiels à partir des SCAN 25 et d'orthophotos ;
- Caractérisation des mares sur la base de la méthodologie PRAM ;
- Inventaires naturalistes des mares recensées (amphibiens, odonates et flore) ;
- Saisie des données dans la base de données du PRAM ;
- Analyse de l'état des réseaux de mares ;
- Identification des mares nécessitant une restauration et définition des travaux à réaliser en collaboration avec les propriétaires et exploitants.

Budget prévisionnel 2019 identifié pour l'accueil de ce stagiaire :

Compte	Intitulé	BP 2019
60632	Fournitures de petit équipement	100,00 €
60636	Vêtement de travail	500,00 €
6168	Assurances	- €
6182	Documentation générale	100,00 €
6251	Voyages et déplacements	550,00 €
6256	Frais de mission	- €
6261	Frais d'affranchissements	50,00 €
6262	Frais de télécommunications	50,00 €
6281	Concours divers	30,00 €
6217	Personnel affecté par le GFP de rattachement	3 500,00 €
6228	Prestation animation ingénierie	10,00 €
6479	Remb. sur autres charges sociales_tickets resto	370,00 €
Total		**5 260,00 €**

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, vote à 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** l'inscription au budget 2019 des enveloppes exposées ci-dessus nécessaires à la conduite des études sur les mares du territoire en lien avec le PRAM (Programme Régional d'Action en faveur des Mares) ;

ARTICLE 2 : **DE SIGNER** la « convention d'accompagnement technique pour le recensement des mares présentes sur Pré-Bocage Intercom » avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Ouest ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-3_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le président à signer tout document y afférent.

Le Président,

Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2019
Et de la publication le 05 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-4_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mardi 23 janvier 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 13
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE, représenté par Christian GABRIEL

Étaient absents excusés : Christian VENGEONS
Étaient absents : Joseph DESQUESNE,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20190129-4 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE « HABITER MIEUX » INHARI

Contexte :

Monsieur le Vice-Président rappellera que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-4_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

- **Permanences** :
- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1er vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3ème vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2ème mardi du mois, de 14h à 16h

Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour les dossiers de Seulline, Landes-sur-Ajon et Caumont-sur-Aure, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'AUTORISER** le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées ;

ARTICLE 2 : DE VALIDER le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les montants seront inscrits au budget principal 2019 ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Le Président,

Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2019
Et de la publication le 05 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-5_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mardi 23 janvier 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 13
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE, représenté par Christian GABRIEL

Étaient absents excusés : Christian VENGEONS
Étaient absents : Joseph DESQUESNE,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20190129-5 : URBA_ PLAN PAYSAGE : RETOUR ET VALIDATION DE LA PHASE 1 "DIAGNOSTIC VECU-DE L'ANALYSE AUX ENJEUX"

Contexte :
Les objectifs du Plan Paysage sont rappelés. Le diagnostic de la phase est restitué auprès des élus et le déroulement du calendrier est mis à jour.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-5_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Objectif :

La phase 1, correspondant au diagnostic du Plan Paysage, est présentée à la commission. La restitution présente les trois grands volets ressortis lors des ateliers du mois d'octobre et lors du travail de terrain réalisé par le bureau d'étude.

Proposition :

1) Le diagnostic de Plan Paysage est présenté par le bureau d'études et doit être validé par la commission afin de poursuivre la phase 2.
2) Les unités paysagères et leurs dénominations demandent à être validées afin de poursuivre la phase
3) Deux dates sont à modifier :
   - La sortie en bus sur le terrain prévu le 31 janvier pose un souci de calendrier. La nouvelle date proposée est le jeudi 7 février 2019.
   - Le forum et le gala clôturant la concertation avec le public en présentant le Plan Paysage finalisé étaient initialement prévus le 19 juin 2019. Il est proposé de le reporter 10 juin 2019.

La commission précise et décide :

1) La commission valide cette première phase et le diagnostic présenté.
2) La commission valide les noms des unités paysagères comme suit :
   - Les vallées prébocagères de l'Odon (modifié par la commission) ;
   - Les crêtes boisées du synclinal Bocain ;
   - Les collines bocagères entre Seulles et Drôme ;
   - Le bocage du Bessin méridional ;
3) La commission décide d'acter le 7 février de 10h à 16h pour la sortie bus et demande à ce que le service développement économique puisse participer. Finalement, le forum et le gala sont maintenus au 19 juin 2019.

Le diagnostic de la phase 1 va être disponible sur le site internet

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER la phase de diagnostic et de poursuivre la procédure. Le Bureau questionne le diagnostic sur la prise en compte de la problématique des plaines dans les 4 unités paysagères retenue et demande la réalisation d'une carte globale reprenant ces unités paysagères.

ARTICLE 2 : DE TRANSMETTRE le diagnostic à l'ensemble des communes de PBI ainsi qu'aux participants des ateliers.

ARTICLE 3 : DE METTRE en ligne le diagnostic sur le site internet de PBI

Le Président,

Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2019
Et de la publication le 05 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-6_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mardi 23 janvier 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRESENTS : 13

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE, représenté par Christian GABRIEL

Étaient absents excusés : Christian VENGEONS
Étaient absents : Joseph DESQUESNE,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20190129-6 : DR_REDEVANCE INCITATIVE : FACTURATION SUR 43 SEMAINES POUR LE COLLEGE DE VILLERS-BOCAGE

Le collège de Villers-Bocage dispose de 3 bacs à ordures ménagères, 1 bac de 770L et 2 bacs de 660L.

Le service déchets recyclables a été sollicité pour adapter la facturation du collège au nombre réel de passage effectués dans l'année.
Le collège est ouvert durant 36 semaines de cours, durant lesquelles il bénéficie de deux ramassages par semaine de ses 3 bacs. Il dépose en outre, ses bacs pendant 7 semaines

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-6_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

supplémentaires : 2 en juillet, 1 en octobre, 1 en décembre, 1 en février, 1 en avril et enfin 1 en août juste avant la reprise des classes.

Au total, le collège est collecté 43 semaines par an en C2.

Le collège sollicite une facturation au réel de son litrage.

Proposition de facturation poyur le collège de Villers-Bocage au réel				
BAC	Nb de levées	Total litrage	Coût au litre	Total facturé
770	43 sem*2 car en C2	66 220	0,0159 €	1 052,90 €
660	43 sem*2 car en C2	56 760	0,0159 €	902,48 €
660	43 sem*2 car en C2	56 760	0,0159 €	902,48 €
		179 740		**2 857,86 €**

Sans cela le collège serait facturé sur 104 levées par an et par bac.

Facturation sans adaptation au réel				
BAC	Nb de levées	Total litrage	Coût au litre	Total facturé
770	52 sem*2 car en C2	80 080	0,0159 €	1 273,27 €
660	52 sem*2 car en C2	68 640	0,0159 €	1 091,38 €
660	52 sem*2 car en C2	68 640	0,0159 €	1 091,38 €
		217 360		**3 456,02 €**

Au total l'économie réalisée par le collège serait de 598.16€.

Après demande du collège de Villers-Bocage pour un passage et une facturation des ordures ménagères sur 43 semaines en C2 par bac et après concertation de la commission Déchets-Recyclables du 8 janvier 2019, il est proposé de facturer au réel les litrages du collège. En cas de demande de passage complémentaires, le collège en informera le service déchets et recyclables qui procédera à la facturation des litrages complémentaires au tarif en vigueur.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE MODIFIER** le nombre de passage des services de collecte des ordures ménagères pour le collège de Villers-Bocage.

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** à appliquer cette demande et de facturer le collège de Villers-Bocage pour la redevance incitative en ce sens.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2019
Et de la publication le 05 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-7_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mardi 23 janvier 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 12
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE, représenté par Christian GABRIEL

Étaient absents excusés : Christian VENGEONS, Christian HAURET
Étaient absents : Joseph DESQUESNE,
Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20190129-7 : RH_SERVICE ENFANCE JEUNESSE – ORGANISATION DU SERVICE_OUVERTURE DE CADRE D'EMPLOI POUR LE POSTE ANIMATRICE / ANIMATEUR DE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 95-31 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-7_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Vu le décret n° 2016-595 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-602 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2016-599 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2016-605 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-492 du 10 juin 2013 portant échelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Monsieur le président rappelle que Madame Jenna Schindelmeyer, éducateur de jeunes enfants, a demandé sa mutation à la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie.

- La nécessité de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais,
- La nécessité d'ouvrir le poste à d'autres cadres d'emplois pour remettre à la communauté de communes un choix plus important dans les candidats.

Rappel des missions principales de l'animatrice / animateur de relais assistants maternels :

- Accueil, conseil et organisation d'un lieu d'information, d'échanges et d'accès aux droits.
- Organisation de temps d'animation en direction des enfants accompagnés d'un adulte référent.
- Développement et animation d'un réseau de partenaires.
- Professionnalisation des assistants maternels et gardes à domicile
- Accompagnement à la parentalité
- Suivi du RAM
- Communication
- Réunions

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CRÉER un poste d'Éducateur de Jeunes Enfant seconde classe.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire en fonction du recrutement.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-7_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

ARTICLE 3 : **DE PRÉCISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois afférent au recrutement.

ARTICLE 4 : **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade correspondant.

ARTICLE 5 : **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la communauté de communes.

ARTICLE 6 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois

ARTICLE 7 : **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement.

Le Président,

Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2019
Et de la publication le 05 février 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-8_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mardi 23 janvier 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 13
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE, représenté par Christian GABRIEL

Étaient absents excusés : Christian VENGEONS
Étaient absents : Joseph DESQUESNE,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20190129-8 : RH_ ASTREINTE POUR PREBO CAP

Dans le cadre de l'ouverture du Prébo'Cap, il est nécessaire d'assurer des astreintes. Des discussions sont en cours avec la commune de Villers-Bocage pour en définir les modalités.

Les astreintes seront assurées les week-end et jours fériés.

- Nature des interventions : Mise en sécurité suite à vandalisme ou à sinistre,
  Electricité : coupure du compteur,
  Plomberie : fuite d'eau,
  Gaz : coupure du gaz.
- Participation financière de PBI en fonction du temps réel d'intervention, calculée sur l'indemnité d'intervention.

La commission Ressources du 5 février échangera sur les modalités d'astreinte du soir.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190129-20190129-8_DEC-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition du service d'astreinte, dans les conditions précitées ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le président à signer les documents afférents.

Le Président,

Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2019
Et de la publication le 05 février 2019

Bureau décisionnel du 26 février2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-1DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 février 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 14
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 15

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUENES, Christian VENGEONS membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian GABRIEL donne pouvoir à Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents excusés :
Était absent : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-1DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

DECISION 20190226-1 : ENV_ SDAGE 2022-2027 : CONSULTATION TECHNIQUE DE L'ETAT DES LIEUX DU BASSIN SEINE-NORMANDIE – DESIGNATION D'UN REFERENT

Contexte :
Le comité de bassin Seine-Normandie est chargé d'adopter en fin d'année 2019 un état des lieux du bassin, en vue du prochain schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) et de son programme de mesures, pour la période **2022-2027**.

Dans ce cadre, une **consultation technique est organisée de février à avril 2019**, avec pour objectif de recueillir l'avis des acteurs locaux intervenant en matière de gestion des milieux aquatiques.

L'objet de l'état des lieux : Identifier, pour chaque masse d'eau, les pressions ayant un impact sur le milieu et risquant de compromettre l'atteinte du bon état d'ici 2027. C'est ce qui est appelé le « risque de non atteinte des objectifs environnementaux » (RNAOE).
C'est en fonction de ces pressions que seront ensuite élaborés le SDAGE et son programme d'actions, qui définissent les orientations, dispositions et mesures pour réduire ou supprimer les causes identifiées à l'origine du risque de non atteinte des objectifs.

↳ Afin de produire un état des lieux reflétant au mieux la situation sur le terrain, la communauté de communes est sollicitée pour finaliser la mise au point de ce diagnostic.

Objectif de la consultation : Vérifier, pour chaque masse d'eau, si les pressions identifiées comme « significatives », c'est-à-dire susceptibles d'induire un impact sur l'état de la masse d'eau, correspondent à la connaissance de l'intercom des milieux.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Virginie GUESNON référente dans le cadre de la consultation technique exposée ci-dessus ;

ARTICLE 2 : **DE SAISIR** la commission environnement pour alimenter cet état des lieux

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président signer tout document y afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-2DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 février 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 14
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 15

Étalent présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUENES, Christian VENGEONS membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian GABRIEL donne pouvoir à Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents excusés :
Était absent : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-2DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

DECISION 20190226-2 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE « HABITER MIEUX » INHARI

Contexte :

Monsieur le Vice-Président rappellera que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

- **Permanences** :
- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1er vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3ème vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2ème mardi du mois, de 14h à 16h

Objectif : **Autoriser le versement de ces aides pour les dossiers de Villers-Bocage (1) et Les Monts d'Aunay (1), préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.**

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'AUTORISER** le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées ;

ARTICLE 2 : **DE VALIDER** le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3 : **DE PRECISER** que les montants seront inscrits au budget principal 2019 ;

ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-3DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 février 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 14
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 15

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUENES, Christian VENGEONS membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian GABRIEL donne pouvoir à Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents excusés :
Était absent : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-3DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

DECISION 20190226-3 : CDV_AGENCE POSTALE DE CAHAGNES : HORAIRES D'OUVERTURE

Contexte :

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale de Cahagnes	*Horaires de travail de l'agent, Mme Véronique Dujardin :*
Du mardi au samedi, de 9h à 12h	*Du mardi au samedi, de 8h45 à 12h15* ***Temps de travail hebdomadaire** : 17h30* ***CP annuels** : 25* ***ARTT** : 0*

Objectif :

Outre ses missions de chargée de gestion de l'Agence Postale de Cahagnes, Mme Véronique DUJARDIN gère les inscriptions du centre de loisirs de Cahagnes.

Afin de réduire l'attente des parents venus inscrire le matin leurs enfants au centre de loisirs, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale de Cahagnes ainsi que les horaires de travail de Mme Véronique Dujardin.

PROPOSITION :

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale de Cahagnes	*Horaires de travail de l'agent, Mme Véronique Dujardin :*
Du mardi au samedi, de 8h45 à 12h	*Du mardi au samedi, de 8h35 à 12h15* ***Temps de travail hebdomadaire** : 18h20* ***CP annuels** : 25* ***ARTT** : 5*

Cette décision sera appliquée à compter du 1er avril 2019. Le service population est chargé de prendre attache auprès de la Poste afin de revoir la convention existante et les modalités d'ouverture de l'agence postale.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** la modification des horaires d'ouverture de l'agence postale de Cahagnes tel qu'exposé ci-dessus ;

ARTICLE 2 : DE PRECISER que cette décision prendra effet à compter du 1er avril 2019 ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-4DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 février 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 14
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 15

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUENES, Christian VENGEONS membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian GABRIEL donne pouvoir à Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents excusés :
Était absent : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-4DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

DECISION 20190226-4 : CDV_SDEC : PROJET CADASTRE SOLAIRE

Contexte :

La Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom est en train d'élaborer son **Plan climat air énergie territorial (PCAET).**

Ce plan doit définir des objectifs d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables pour le territoire, ainsi qu'un plan d'actions mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

Parallèlement et depuis avril 2016, la Commission consultative pour la transition énergétique réunit le SDEC ENERGIE et les EPCI du Calvados pour coordonner leur action en matière d'énergie. Ses priorités, définies dans le cadre d'une feuille de route, sont mises en œuvre sous forme d'actions partenariales associant le SDEC ENERGIE et les EPCI.

En application de la décision de la Commission consultative, le SDEC ENERGIE propose aux EPCI volontaires de mettre en place un dispositif de cadastre solaire sur leur territoire.

Le cadastre solaire et son dispositif d'accompagnement ont pour **objectif** de :

- Impulser le développement de projets solaires dans le Calvados
- Promouvoir le développement de la filière solaire
- Lutter contre les pratiques frauduleuses, fréquentes dans le domaine de l'énergie solaire.

Le cadastre solaire est un outil numérique accessible au grand public sur internet.

Il permet :

- De visualiser sur une photo aérienne le potentiel de production d'énergie solaire thermique et photovoltaïque de la toiture d'un bâtiment.
- De réaliser des simulations énergétiques (puissance, production annuelle), économiques (coût de l'investissement, recettes en cas de vente de l'électricité photovoltaïque, économies sur la facture d'électricité en cas de solaire thermique ou d'autoconsommation photovoltaïque...) et financières (avec ou sans emprunt) d'une installation solaire.
- D'accéder à un conseiller pouvant répondre à toutes questions relatives à un projet solaire.
- D'obtenir un ou plusieurs devis de la part d'un installateur local référencé pour une installation solaire thermique et photovoltaïque.
- D'obtenir des informations pédagogiques sur l'énergie solaire.

L'accompagnement des porteurs de projet consiste en un conseil (technique, réglementaire, financier...) à distance tout au long du projet jusqu'à la vérification du bon fonctionnement de l'installation.

Les **modalités de partenariat sont fixées par le biais d'une convention pour 3 ans**.

Le projet est financé à parité par le SDEC ENERGIE et les communautés de communes.

Sur la base d'un engagement de 8 communautés de communes, le coût du service pour chaque EPCI est estimé à 3125 € maximum pour 3 ans, soit 1042 € par an.

La convention de partenariat précisera la contribution définitive de la Communauté de communes au projet (procédure de marché public actuellement en cours).

Les commissions Prospective et Animation Territoriale, et Cadre de Vie proposent de participer au projet de cadastre solaire proposé par la Commission consultative pour la transition énergétique.

Elle s'engage à :

- Désigner un élu et/ou un agent référent sur le cadastre solaire ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-4DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

- Créer une page sur son site internet présentant le dispositif et comprenant un lien vers le site internet du cadastre solaire ;
- Communiquer sur le dispositif auprès du grand public par le biais de ses outils habituels de communication ou d'outils spécifiques et inciter les communes et acteurs de son territoire à relayer cette communication ;
- Promouvoir et faciliter le développement de l'énergie solaire sur son territoire ;
- Participer au financement du dispositif dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE DONNER** son accord pour participer au projet de cadastre solaire ;

ARTICLE 2 : DE NOMMER Mme Annick SOLIER en tant qu'un interlocuteur pour ce projet ;

ARTICLE 3 : DE S'ENGAGER à communiquer sur le territoire auprès du grand public sur le dispositif ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention avec le SDEC Energie ;

ARTICLE 5 : DE PREVOIR l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2019 ;

ARTICLE 6 : DE PRECISER que l'engagement de Pré-Bocage Intercom exposé ci-dessus est conditionné à celui des 8 autres EPCI. A défaut, Pré-Bocage Intercom devra reprendre une décision sur son engagement afin de mesurer l'évolution financière inhérente.

ARTICLE 7 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-5DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 février 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 14
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 15

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUENES, Christian VENGEONS membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian GABRIEL donne pouvoir à Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents excusés :
Était absent : Christian HAURET

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190226-20190226-5DEC-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

DECISION 20190226-5 : DEV_PREBO'CAP : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Contexte :

Dans le cadre de l'animation du Prébo'Cap, il est proposé un guichet unique pour les entreprises permettant à celles-ci de transmettre leurs demandes, propositions ou réclamations. Ce guichet sera géré par le service développement économique qui assurera la communication des informations aux services technique, communication, comptable ou toute autre pouvant répondre à la sollicitation.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER le principe du guichet unique pour les entreprises ;

ARTICLE 2 : DE MODIFIER le règlement intérieur du Prébo'Cap en conséquence, notamment :
- ses articles 20 (Clefs et badges) et 21 (Fonctionnement de l'alarme),
- la page « Contacts »

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM

III- ARRETES

Arrêté du 24 janvier 2019 du président soumettant à enquête publique le projet du plan local d'urbanisme de la commune de Villy-bocage

Recueil des Actes Administratifs réglementaires
De Pré-Bocage Intercom

Publication de Pré-Bocage Intercom

Directeur de la publication : M. Gérard LEGUAY,
Président de Pré-Bocage Intercom

Conception rédaction : Service ressources

Imprimé par nos soins

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

DEPARTEMENT DU CALVADOS / EPCI PRE-BOCAGE INTERCOM / COMMUNE DE VILLY-BOCAGE

ARRETE DU 24 JANVIER 2019 DU PRESIDENT SOUMETTANT A ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLY-BOCAGE

Le Président de Pré-Bocage Intercom

Vu la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement, la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové et la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite « loi Macron ».

*Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article **L. 153-19** soumettant le projet de PLUi arrêté à enquête publique.*

*Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article **R. 153-8** relatif à la composition du dossier soumis à enquête publique.*

*Vu les **articles L. 123-3 à L. 123-19** et **R. 123-2** à **R. 123-27** du code de l'environnement relatifs à la procédure et déroulement de l'enquête publique.*

Vu la délibération en date du 27 décembre 2010 prescrivant l'élaboration du PLU de la commune de Villy-Bocage.

Vu la délibération en date du 11 février 2014 concernant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Vu la délibération en date du 26 septembre 2018 arrêtant le projet d'élaboration du PLU et établissant le bilan de la concertation.

Vu les avis des personnes publiques associées.

Vu l'avis de l'autorité environnementale.

Vu l'ordonnance en date du 20 décembre 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CAEN désignant Madame Dufournier en qualité de commissaire enquêtrice titulaire.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRETE

ART 1 Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet du PLU de la commune de Villy-Bocage pour une durée de 32 jours du mardi 12 février 2019 à 16h30 au vendredi 15 mars 2019 à 18 h30.

ART 2 A l'issue de l'enquête publique, le PLU de la Commune de Villy-Bocage éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom.

ART 3 Madame Françoise Dufournier (retraitée de l'Education Nationale), a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen en date du 20 décembre 2018.

ART 4 Pré-Bocage Intercom est la personne responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villy-Bocage. Les coordonnées auxquelles des informations peuvent être demandées sont les suivantes : Maison des services au public – 31, rue de Vire – Aunay-sur-Odon – 14260 LES MONTS D'AUNAY / Pierre Tifagne, chargé d'études Planification est la personne à contacter à plui@pbi14.fr ou au 02.31.77.12.36.

ART 5 Les pièces du dossier de PLU ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront déposés aux endroits suivants ;

MAIRIE Villy-Bocage – Place de la Mairie – 14310 VILLY-BOCAGE

Heures d'ouverture

- Le mardi de 16h30 à 18h30
- Le vendredi de 16h30 à 18h30

Siège de Pré-Bocage Intercom - Maison des services au public – 31, rue de Vire – Aunay-sur-Odon – 14260 LES MONTS D'AUNAY

Heures d'ouverture

- Du lundi au mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Le jeudi de 9h à 12h

Pôle population, jeunesse, développement économique et environnement – 18, rue Emile Samson – 14310 VILLERS-BOCAGE

Heures d'ouverture

- Du lundi au mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Le jeudi de 9h à 12h

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou les adresser par écrit sous pli fermé à Madame la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Madame la commissaire enquêtrice
Maison des services au public
31, rue de Vire – Aunay-sur-Odon
14260 LES MONTS D'AUNAY

ART 6 Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Villy-Bocage :

- **Ouverture de l'enquête le mardi 12 février 2019 de 16h30 à 18h30 en mairie de Villy-Bocage**
- **le vendredi 22 février 2019 de 16h30 à 18h30 en mairie de Villy-Bocage**
- **le mardi 26 février 2019 de 14h00 à 16h00 au Pôle population, jeunesse, développement économique et environnement de Villers-Bocage**
- **le vendredi 15 mars 2019 de 16h30 à 18h30 en mairie de Villy-Bocage**

ART 7 Les observations du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur en lieu, jours et heures de permanences prévus à l'article 6, seront consultables en mairie.
Les observations du public transmises peuvent être transmise par voie électronique à Pierre Tifagne à l'adresse suivante : plui@pbi14.fr

ART 8 Le dossier de projet de PLU sera disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Pré-Bocage Intercom à l'adresse suivante : http://prebocageintercom.fr/environnement-amenagement/urbanisme/les-documents-durbanisme-par-commune/
Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique dans les locaux de la de la commune de Villy-Bocage et des pôles de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces collectivités mentionnés à l'article.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Pierre Tifagne dès la publication du présent arrêté.

ART 9 A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par la commissaire enquêtrice. Dès réception du registre et des documents annexés, la commissaire enquêtrice rencontrera, dans la huitaine, Pré-Bocage Intercom et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
La commissaire enquêtrice disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de Pré-Bocage Intercom le dossier et les documents annexés ainsi que le rapport accompagné de ses conclusions motivées.

ART 10 Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressées au Préfet du Département du Calvados et au Président du Tribunal Administratif de Caen. Ils seront tenus à la

disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à la mairie de Villy-Bocage sur Odon et sur l'ensemble des sites de Pré-Bocage Intercom.

Le Président de Pré-Bocage Intercom publiera également le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet où a été publié l'avis http://prebocageintercom.fr/environnement-amenagement/urbanisme/les-documents-durbanisme-par-commune/ et le tient à la disposition du public pendant un an.

ART 11 L'avis de l'autorité environnementale figure également parmi les pièces du dossier soumis à enquête. Il est consultable sur les différents sites définis à l'article 5 aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur son site internet : http://prebocageintercom.fr/environnement-amenagement/urbanisme/les-documents-durbanisme-par-commune/

ART 12 Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités d'exécution de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Calvados. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et l'Intercom. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour une deuxième insertion.

Fait à, le 24 janvier 2019
Le Président,

Gérard LEGUAY.

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
28 JAN. 2019
Reçu le